68e ANNEE. — N° 135. VENDREDI 16 NOVEMBRE 1928

20 c. **Journal du Lot** 20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 9 fr. | 16 fr. 50 | 30 fr. |
| Autres départements ..... | 9 fr. 50 | 17 fr. 50 | 32 fr. |

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
*Rédacteurs :* Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

| | | |
|---|---|---|
| ANNONCES JUDICIAIRES..... | | 1 fr. 50 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | | 1 fr. 50 |
| RÉCLAMES 3e page | ( — d° — )..... | 2 fr. 50 |
| » 2e page | ( — d° — )..... | 4 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**M. le Président Coolidge, à l'occasion de l'Armistice, a prononcé devant « l'American Légion » un discours où se révèle un esprit de domination économique du monde.**

En Amérique aussi on a fêté l'Armistice...

A cette occasion, le Président Coolidge a prononcé devant les représentants de l'*American Legion* un important discours dans lequel il a exalté l'œuvre des Etats-Unis pendant et après la guerre...

Ce faisant, il reste dans le rôle d'un Chef d'Etat. En dépit de certaines déceptions ultérieures qui sont assez cuisantes, la France n'est pas disposée à méconnaître la puissance et la valeur du concours américain.

Si donc M. Coolidge n'avait fait que louer son pays, nous n'aurions qu'à applaudir. Mais il ne s'est pas borné à cela. Il l'a comparé aux autres. Pour dire les choses comme elles sont, il a adressé une semonce à l'Europe. Il s'est posé en magister du monde auquel il a donné les Etats-Unis comme exemple, comme modèle à suivre et, même, comme guide seul digne de conduire l'humanité dans la voie du relèvement et du salut.

Il prétend très nettement à une sorte d'hégémonie morale du monde. En quoi on ne peut s'empêcher de trouver qu'il va un peu fort...

⁂

Quoi qu'il en soit, du point de vue matériel, les Etats-Unis sont appelés à jouer un rôle si décisif dans le règlement des affaires du monde qu'il est très intéressant de savoir ce qu'ils pensent et ce qu'on peut attendre d'eux.

Le Président Coolidge a naturellement commencé par glorifier le rôle des armées américaines qui « furent imbattables ».

Parlant ensuite de l'intervention des Etats-Unis, il dit que nul pays ne donna un pareil spectacle de grandeur et de sacrifice et après avoir exposé le détail de son organisation de guerre, il conclut : « Cet ensemble « constitua la plus grande puissance « qu'aucune nation au monde ait ja- « mais réunie. »

Et pourquoi cet immense effort ? Pour rien.

Les Etats-Unis sont le seul pays au monde qui ait fait la guerre dans un but complètement désintéressé. Les autres ont eu des territoires, des colonies, de l'argent. Les Etats-Unis n'attendaient rien et n'ont rien eu.

« On allègue parfois qu'ils ont tiré « un profit de la guerre. Rien n'est « plus loin de la vérité. »

Après cette affirmation, le Président Coolidge fait le compte de ce que la guerre a coûté à son pays et il arrive à un total de dollars qui représente « la moitié de la richesse totale du « pays au moment de son entrée dans « le conflit ».

Toutefois, il ne demande pas qu'on inscrive les Etats-Unis sur la liste du Bureau de Bienfaisance ni qu'on lui prête de l'argent pour restaurer ses régions dévastées...

⁂

Le Président Coolidge continue son discours-sermon en démontrant que les Etats-Unis n'ont retiré de la guerre qu'un seul avantage celui de voir leur conscience et leur foi vivifiées pour une nouvelle vie. Cette foi qui calcule si bien ses pertes et ses profits, cette conscience qui trouve un reconstituant dans les sons du canon et du tambour, tout cela a quelque chose de spécifiquement « yankee » auquel nous ne comprenons rien !

On s'attend presque à ce que ce prédicateur-politique bénisse la guerre d'un tel bienfait moral. Mais non. Il la maudit au contraire. Et il déclare qu'il faut tout faire pour l'éviter.

Comment ? Par des préparatifs militaires ? Mais, dit-il, les deux puissances les mieux préparées à la guerre étaient la France et l'Allemagne. Cela ne les a pas empêché de se battre.

Alors ?

Il ne répond pas nettement à la question par lui-même posée. Mais au tableau qu'il brosse ensuite des Etats-Unis et de leur position dans le monde, on devine aisément ce qu'il pense. Son pays doit être le guide, le protecteur du monde. Sous son égide la paix règnera...

**Le Dollar aussi !**

C'est pourquoi le pacte Kellog ne lui apparaît que comme une sauvegarde supplémentaire.

⁂

Quant à ses « devoirs » envers l'Europe, le Président Coolidge affirme que son pays les a remplis. Il a depuis la guerre prêté beaucoup d'argent, même à l'Allemagne pour lui permettre de se libérer. Il veut la prospérité de l'Europe et ceci amène M. Coolidge à traiter la terrible question des dettes.

Ici ce n'est plus le prédicant qui parle, c'est l'homme d'affaires et il s'exprime avec la netteté sèche d'un banquier réglant un compte débiteur. Il dit :

« Nous aimerions que toutes les « dettes à nos gouvernements fussent « liquidées, bien qu'il soit probable- « ment plus facile pour nous d'en « supporter la perte que pour eux d'en « supporter le payement. »

La phrase est parfaitement équilibrée. Elle dit tout en peu de mots. Elle ne s'accorde guère, il est vrai, avec les affirmations précédentes sur les sacrifices comparés des pays pendant la guerre, mais il n'importe. Après l'avoir lue et relue, on n'y trouve pas une faille, pas une fissure, par où se puisse glisser quelque espérance. Le Président Coolidge prévient toutes les objections et y répond d'avance par un refus.

C'est net et catégorique.

Il est juste d'ajouter que pour nous consoler il nous engage à suivre l'exemple des Etats-Unis ce qui nous permettra de faire de grands progrès.

Merci !

⁂

Ce discours est animé d'un esprit d'orgueil vraiment extraordinaire. Orgueil tranquille et conscient, car M. Coolidge ne perd pas la tête.

Il a mesuré les forces d'argent de son pays et sa puissance d'action. Il a calculé sa richesse et la pauvreté de ses concurrents. Il semble disposé à exploiter à fond cette situation...

Continent contre continent ! Ils vont s'affronter bientôt. Mais l'Europe est divisée devant l'Amérique unie.

Les nations européennes comprendront-elles qu'en face de cette domination menaçante elles ont mieux à faire que de se disputer ?

Emile LAPORTE.

*PETITS MOTS D'ECRITS*

## LES AUGURES

*Il s'est produit, au cours du procès de Mme Arnaud, cette charmante épouse qui a zigouillé si proprement son conjoint, un petit incident du plus pur comique. Deux experts étaient aux prises. Il s'agissait de savoir si certains reçus attribués à la victime étaient faux ou non. Chacun des techniciens en écriture avait examiné soigneusement les pièces. Et chacun formulait son avis qui n'était pas celui de l'autre.*

*Les jurés les ont entendus, avec stupéfaction, développer leurs arguments et preuves. Ils les ont vus, avec ahurissement, inscrire des caractères, des lignes, des schémas sur un tableau noir. Et M. Michaux, qui est une compétence, a conclu affirmativement. Cependant que M. de la Forest, qui est une autre compétence, concluait négativement.*

*Fort heureusement, il y avait le cadavre.*

*Je veux dire que, sur le point capital de l'assassinat, aucun doute ne pouvait effleurer l'esprit des jurés. La dame Arnaud a bel et bien tué son mari. Le reste n'est que question de détails.*

*Mais dans combien de procès l'innocence ou la culpabilité de l'accusé ne repose que sur des pièces, soumises à des experts rivaux et également compétents?*

*On se demande comment les jurés peuvent se faire une conviction...*

*L'expert est bien l'invention la plus saugrenue et l'auxiliaire le plus effarant de la justice. Si encore ces messieurs se montraient d'accord et unanimes, on pourrait, peut-être, en déduire qu'ils se trompent en bloc. Mais ils semblent prendre un malin plaisir à compliquer les choses, en étalant leur science aux yeux du profane. Impossible de les suivre dans leurs développements. L'un dit : Oui. L'autre réplique : Non.*

*La même comédie nous est offerte quand il s'agit d'examen mental. Nos psychiâtres se lancent à la tête les plus formidables billevesées. Dans un jargon aussi abscons que prétentieux, ils se querellent sur l'irresponsabilité partielle ou totale de l'accusé qui, s'il n'était pas fou au début de ce tournoi, devient complètement piqué à la fin. Les jurés eux-mêmes se sentent atteints. Ce qui explique qu'ils condamnent ou acquittent au petit bonheur, sans trop savoir ce qu'ils font et ce qu'ils veulent.*

*L'expert est un fléau.*

## Informations

**La vie parlementaire**

Le Sénat a tenu, mardi soir, une courte séance. Il a validé les élections de M. Boivin-Champeaux, élu dans le Calvados, de M. Savignol, élu dans la Haute-Garonne, de M. Bonnet de Paillerets, élu dans la Lozère.

Le Sénat s'est ajourné à jeudi.

**Le prix Nobel à M. Bergson**

L'Académie suédoise a décerné le prix Nobel de littérature pour 1927 à M. Henri Bergson.

M. Henri Bergson est le philosophe français, actuellement vivant, le plus célèbre. Sa réputation à l'étranger est très grande.

Le principal rôle de M. Bergson, dans la littérature contemporaine, a été de montrer l'importance de l'intuition dans la pensée humaine. Dans son œuvre importante, les ouvrages les plus classiques sont : « Essais sur les données immédiates de la conscience », « Matière et Mémoire », « Le Rire », « L'Evolution créatrice », « Le matérialisme actuel », etc.

**La perte du vapeur « Vestris »**

Mardi, nous avons annoncé, dans notre « service de dépêches », la disparition du vapeur anglais « Vestris », qui avait à bord 350 personnes, dont on n'avait aucune nouvelle.

Les autorités navales anglaises ont annoncé que tous les passagers et les membres de l'équipage ont été sauvés, à l'exception d'un groupe qui se trouvait sur un radeau et qui est manquant.

**En Lettonie**

Le train de voyageurs dans lequel avaient pris place le Président de la République, M. Semgals, les présidents du Parlement et les officiers généraux qui revenaient de Libau, où ils avaient assisté aux fêtes de l'Ordre militaire letton, a été arrêté subitement par les agents de la voie, avant la gare de Mitau. Ces derniers avaient constaté, en effet, qu'une aiguille avait été faussée, ce qui aurait provoqué le déraillement du convoi.

Suivant les journaux, plusieurs personnes qui seraient affiliées à des groupements d'extrême gauche ont été arrêtées.

**Au pays des Soviets**

Les *Isvestia* précisent, à propos des troubles causés par les Koulakis (riches paysans), que pour les seules journées des 8, 9 et 10 novembre, des assassinats, incendies et autres actes de violence, ont été perpétrés aux quatre coins de la Russie.

A Kiew, Smolensk, Minsk, Jaroslaw, Samara et Spalingrad, tous le long du cours de la Volga, à Rostoff, sur le Don Perm, et Ufa, dans l'Oural, à Novi, Sibirsk et Irkoutsk, en Sibérie, les Koulakis se sont vengés de ceux qui les avaient dénoncés aux percepteurs du fisc communiste des céréales. Près de Jaroslaw, les paysans ont réduit en cendres la ferme collectiviste constituée avec les terres qui leur avaient été prises par les Soviets.

**Le Président des Etats-Unis**

M. Hoover part d'ici quelques jours pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Dans les milieux bien informés, on considère qu'il ne s'agit pas d'un simple voyage d'agrément fait pour délasser le président des fatigues de sa campagne, mais d'un voyage d'affaires et d'un voyage politique.

Représentant des hommes d'affaires, M. Hoover ne peut être que le défenseur de leurs intérêts. Aussi compte-t-il profiter de sa tournée pour gagner au commerce américain de nouveaux clients dans l'Amérique latine.

En même temps, il s'efforcera de resserrer les liens qui unissent aux Etats-Unis ces nations latines et il apparaît ainsi que la « Goodwill Gruise » est une manifestation de ce panaméricanisme, qui est l'un des aspects essentiels de la politique du parti républicain victorieux.

**L'éruption de l'Etna**

Le mont Etna offre toujours un spectacle terrifiant. Le sommet est encore recouvert de neige, qui, sur le passage des coulées de lave, fond avec des sifflements terribles, au milieu des nuages de vapeur et de fumée. La pluie de cendres que vomit le volcan semble être chargée d'électricité et provoque, dans le ciel, des éclairs suivis d'éclatements que l'on entend à plusieurs kilomètres à la ronde. Certaines de ces explosions sont si violentes qu'elles causent des courants d'air d'une force considérable.

On pense que de nouveaux phénomènes se produiront quand la lave atteindra la côte.

On affirme que l'éruption a détruit 700 maisons et que 5.000 personnes se trouvent sans gîte.

## EN PEU DE MOTS..

— Le Canada vient d'émettre un nouveau timbre, portant le portrait du roi George, avec inscription en français et en anglais.

— Une femme coupable de 46 délits d'escroquerie a comparu devant le tribunal de Bilbao, qui a requis contre elle 400 ans de prison.

— A Moissac, le plancher d'une épicerie, place des Récollets, s'est effondré. Une quarantaine de personnes qui déjeunaient ont été précipitées dans une écurie. Il y a eu 1 mort.

— La Cour permanente internationale de justice de La Haye vient d'inaugurer sa 15e session.

— D'après une statistique sur l'impôt sur le revenu en 1927, l'Amérique compte 283 milliardaires et 15.000 millionnaires.

## NOS ÉCHOS

**La distraction du savant.**

Paul de Lamanon, un savant du siècle dernier, un véritable puits de science, avait pour coutume de cheminer continuellement un livre à la main. Et tellement il était absorbé par sa lecture que jamais, qui que ce fut qu'il rencontrât, il ne levait la tête de son livre. Seulement, quand il entendait qu'on passait près de lui, il se contentait de baisser le front pour saluer.

Un jour, il se promenait avec sa sœur, aux environs de Salon, dans un chemin, et voici qu'un âne, chargé des couffins venait, balin-balan, dans le chemin. Quand l'âne et le savant se rencontrèrent, Paul de Lamanon, voyant une ombre sur son passage, selon son habitude, ne cessa pas de lire et salua. La sœur du savant se mit à rire et lui dit :

— Mon frère, vous ne savez pas qui vous venez de saluer

— Ma foi, non !

— Un âne.

— Ho ! répondit Paul de Lamanon, cela m'est arrivé bien d'autres fois.

**Bluff inopportun.**

Un jeune avocat, qui s'apprête à débuter, s'est fait installer un luxueux cabinet de consultation.

Il a acheté un superbe appareil téléphonique qui trône sur son bureau, en attendant d'être relié au réseau.

On annonce un client, le premier.

Par principe, le jeune maître le fait attendre vingt minutes. Désireux d'en imposer encore plus, il décroche le récepteur de l'appareil et poursuit une conversation imaginaire, au moment où l'on introduit le client !

— Monsieur l'administrateur-délégué, nous perdons notre temps l'un et l'autre... Inutile d'insister... Je ne transige pas à moins de neuf cent mille francs. Bonjour !

Il a reposé l'appareil. Le client, plutôt modeste, semble réellement épaté.

— Vous désirez, monsieur ?

— Je viens raccorder le téléphone...

**Histoire anglaise.**

Les Anglais, chacun sait ça, n'aiment pas à plaisanter sur la bagatelle, ou du moins ils n'aiment pas à le faire en public, car ils sont pleins de dignité et de superbe. Mais l'humour l'emporte parfois sur le décorum ; cette petite histoire en est une preuve, qu'on raconte volontiers de l'autre côté de la Manche.

Une Anglaise jeune, et jolie comme le sont les Anglaises quand elles se mêlent de l'être — ce dont nous n'avons qu'une idée bien imparfaite par les échantillons que nous amènent les agences de voyage — se trouvant seule sur une route eut besoin de connaître l'heure. Elle arrête à cet effet, un voiturier qui, au trot de rapides chevaux, regagnait son logis.

Et elle lui posa cette question bien anodine : *Have you the time* ? Avez-vous l'heure ? qui en anglais signifie aussi : Avez-vous le temps ?

— Ce n'est pas, lui répondit le conducteur avec un sourire engageant, que je n'aie pas le temps, mais, précisément pendant « ce temps », qui donc tiendra les chevaux ?

**Madrigal.**

C'est à Mlle Read — qui vient de mourir — que Barbey d'Aurevilly, un jour qu'elle le plaignait d'avoir pour tout logis une chambre minuscule, une seule chambre, c'est à Mlle Read que Barbey d'Aurevilly répondit :

— Tant mieux.

— ?

— Oui, si j'avais deux chambres, vous seriez dans l'autre.

**Dialogue.**

Entendu à la terrasse d'une brasserie du Quartier Latin entre un poète chevelu et vêtu de vêtements qui montrent la corde et un gros monsieur cossu dont le cabriolet Talbot ronfle au bord du trottoir.

— Baudelaire a dit : « Ce n'est que par la vertu qu'on arrive à la fortune ! »

— Tu seras toujours pauvre.

— Et pourtant, toi, tu es riche.

**Logique féminine.**

Petit dialogue surpris dans le cabinet du président B... ; le magistrat s'efforce de faire renoncer une jeune femme à une action en divorce qu'elle veut intenter contre son mari :

— On ne divorce pas comme ça... Quelles raisons invoquez-vous ?

— Je veux divorcer pour cause de mauvais traitements !

— Oh ! oh ! et que vous a fait votre mari pour que vous puissiez vous plaindre de « mauvais traitements » ?

— Il ne veut pas divorcer.

**Mot d'enfant.**

Paulot revient de l'école avec un détestable carnet de notes. En marge, la maîtresse de Paulot (8 ans) a écrit de son écriture la plus sévère *indocile, impoli et turbulent, en outre paresseux.* Maman qui parcourt le carnet fronce les sourcils. Mais avant qu'elle ait prononcé une parole, Paulot, sans perdre son sang-froid, interroge :

— N'est-ce pas que ce ne sont pas des choses à dire sur un enfant quand on écrit à sa maman ?

LE LISEUR.

PAGES QUERCYNOISES.

# Pour la Défense de la langue patoise

I

Un homme s'est levé qui prêche une croisade. Dénonçant l'indifférence de ses compatriotes à défendre le patrimoine reçu des ancêtres, leur reprochant l'abandon où ils laissent leur langue, ce patois, fleur de notre terroir, expression à la fois sonore et lumineuse de l'âme paysanne, il appelle au secours de la mère délaissée, secouant le réveil des énergies endormies. Sonner la Diane ne suffit. Laissant le son du cor se perdre au fond des bois, il s'est installé à demeure dans le clocher d'Albas d'où, tirant sur la corde, sans cesse ni relâche, il brandit la cloche en sonnant le tocsin. Il ne faut pas que cette sonnerie finisse en glas. Elle finira en carillon.

Je ne connais pas le Pierre l'Ermite de cette nouvelle croisade. Il ne me connaît pas plus que je le connais lui-même. Cela n'empêche que je lui emboîte le pas, non d'un pied très sûr, on bronche parfois à mon âge, mais d'un cœur confiant. Ce n'est pas là donner ma confiance dans la nuit. Ne pas connaître le visage d'un homme, n'est pas ignorer l'homme. Je n'ignore pas M. Ernest Lafon. Il m'est arrivé souvent de faire usage de ciseaux pour découper dans la presse quelques-unes de ces notices claires et précises qui, réunies, constitueraient, en ce qui concerne plus particulièrement la tranche occidentale de notre département, une contribution précieuse à l'histoire du Quercy. Mais c'est là une affaire qui n'est pas celle d'aujourd'hui. Nous sommes au patois, restons-y.

Il est pourtant un reproche que j'entends faire à M. Ernest Lafon. Ce n'est peut-être, de ma part, qu'une misérable chicane. Au cours de son voyage le long de ces constellations que forment, aussi bien sous le ciel de Languedoc et de Guyenne que sous celui de Paris et même des colonies, les multiples groupements, associations, sociétés régionalistes, il n'a omis, parce qu'il ne l'a vu que le « Vieux Figeac ». Et cependant je suis certain que nulle part, plus que dans cet angle du Quercy coincé entre Auvergne et Rouergue, ne s'est conservé plus vivace, plus subtil et plus imagé, ce patois quercynois qui, pour être ici un peu mâtiné d'auvergnat et de rouergat ne m'en paraît, me semble-t-il, que plus trapu et plus vigoureux. Ce patois, langue de tous, du paysan et du citadin, de l'ouvrier et du bourgeois, est resté d'un usage courant. Il n'a cessé d'être à l'honneur comme à la peine. Nulle part d'ailleurs, on n'est plus sensible au charme des anciennes légendes, et à la musique des rimes. M. Ernest Lafon, qui touche presque au Lot-et-Garonne, est trop jeune pour avoir entendu la voix de ce Jasmin dont il parle, qui est mort en 1864. Il n'a pu que le lire. Je suis assez vieux pour avoir connu, mais peu, très peu, Arsène Vermenouze, mais plus qu'un peu, beaucoup, l'abbé Justin Bessou. A nos réunions du Vieux Figeac, à nos Conférences figeacoises (s'il est permis de dire ainsi de causeries où les auditeurs ne restent pas toujours taisants, donnant la réplique souvent inattendue au conférencier), nous n'y parlons pas que français. Nul orateur n'est plus fêté que celui qui, se servant de la langue patoise, s'en vient raconter les histoires d'antan. Nous n'avons pas attendu, pour faire du régionalisme, que ce fut une mode lancée par Paris. Quoiqu'il arrive du sort de la croisade, « Flours de brousso » et « d'ol brès à la toumbo » resteront notre Odyssée et nos Géorgiques.

Est-ce à dire que nous ne tendions pas l'oreille aux voix qui montent des terres d'oc ? Des bords du Lot, à Albas, les yeux tournés vers les Pyrénées ou la mer occitane, M. Ernest Lafon peut voir, brillante et secourable aux poètes et aux amoureux, l'étoile que, de son doigt tendu, Jasmin a plantée au ciel agenais. Cette étoile, nous la voyons aussi des rives du Célé, mais plus lointaine, penchée aux bords de l'occident. Le souvenir en est resté, ici, du poète barbier qui, dans la grande salle de notre vieux collège, fit pleurer nos mères au récit de Marthe l'Innocente. Si, chez nous, Mistral a besoin, pour être compris, du dictionnaire provençal, nul besoin de ce secours pour comprendre les poèmes du poète d'Agen. S'il peut arriver parfois qu'un mot isolé reste noir, il a vite fait de s'éclairer par la phrase qui le contient, ou par l'harmonie du vers. Le vers de Jasmin a l'harmonie lamartinienne dont la douceur contraste avec la verdeur de Justin Bessou ; il a son coloris éclatant, le coloris des fleurs pâmées sous les ardeurs du soleil, mettant lumière et chaleur à la brousse et aux bouleaux des paysages gris de Vermenouze. Nous n'avons garde de séparer des poètes qui se complètent si bien et qui font ressortir à nos yeux la beauté diverse et prenante de notre pays. A nous, racinés au sol granitique, qui sentons passer sur nos épaules le vent froid qui tombe du Plomb du Cantal, à nous Achènes du Ségala et du Causse, les rives du Lot, par delà Cahors, nous apparaissent comme aux Grecs de Béotie ou de Péloponèse devaient apparaître les rives d'Ionie. Là-bas, au pays de M. Ernest Lafon, c'est presque la région albigeoise, la terre foulée par les soldats de Montfort, abreuvée, gorgée de sang, de ce sang qui se trouve encore dans la chair de ces grappes mûries par le feu du soleil, c'est aussi, un peu plus loin, la poésie d'oc, avec son éclat et aussi parfois ses langueurs. Le ciel y est plus bleu, la lumière plus aiguë. Dans la netteté de l'atmosphère se détachent, groupés ou égrenés, toits rouges et murs blancs, et de-ci, de-là, le fuseau minuscule d'un cyprès, la pointe d'un clocher jalonnant l'immensité de l'espace. Jasmin est l'Homère de cette Ionie. De loin, de très loin, nous entendons le murmure des voix récitant ses vers, de même que nous croyons voir le paysage où il a vécu. Mais de là-bas, de ce pays du soleil et des vignes plantureuses, les Ioniens du Quercy ne peuvent ni nous entendre, ni nous voir. Il arrive que la bise gèle nos paroles et il n'est pas jusqu'aux visages de Vermenouze et de Justin Bessou qui ne s'estompent dans les brumes d'hiver, ou ne s'effacent derrière les nuages rampant aux flancs de nos montagnes ou encombrant l'horizon. Que voulez-vous que soit, perdu, au pied de ces montagnes, le refuge qu'y ont dressé quelques figeacois pour y recueillir les reliques du passé, y entretenir la flamme du foyer ? Ils y maintiennent le culte de la langue maternelle. Le langage se conçoit-il autrement que comme l'expression de la spiritualité de la race, comme la fleur de notre terroir ? Mais la lueur de la lampe que nous y maintenons allumée, la lueur du vieux calel, n'éclaire que la cité à peine. Son rayonnement s'éteint à la première colline. Cahors est loin, Albas davantage. On s'ignore.

Boïssa bous, mountagnos,
Lebas bous, valouns ï

(*A suivre*). J. MALRIEU.

# Chronique du Lot

## NOTES...

### Rectifions quand même

Le public cadurcien se rappelle-t-il toutes les sombres histoires qu'on lui a racontées au cours de la dernière campagne électorale ?... Il y en eut tant qu'il les a peut-être oubliées.

En tout cas, il en est une qui fit sensation.

On représentait la municipalité comme insensible au sort des femmes en couches et liardant misérablement dans cette œuvre d'assistance qui aurait dû lui paraître sacrée...

C'était un mensonge, bien entendu. Mais produit au dernier moment et sur un ton de certitude absolue, comme il convient quand on dit le contraire de la vérité ! Il y fut répondu, mais sommairement car on n'avait pas le temps de réunir les chiffres.

Et c'est bien sur quoi comptaient les auteurs de cette vilaine tromperie.

Depuis lors, on a pu procéder à une vérification minutieuse laquelle démontre irréfutablement la fausseté de cette accusation.

Voici à ce sujet la note qui nous est communiquée par la municipalité :

⁂

« M. de Monzie ayant fait procéder « à une enquête par M. Manhiabal « sur les secours attribués aux femmes en couches depuis 1925, a communiqué aux conseillers municipaux le rapport dressé par le Directeur de l'Hôpital-Hospice duquel il « résulte que 239 admissions d'urgence ont été prononcées sur 256 « demandes, que pour les 17 dossiers « écartés les refus ont été opposés « soit par la Commission du Bureau « d'assistance, soit par la Commission « cantonale, mais que, à aucun moment, les membres de la municipalité ou le Conseil municipal « n'ont émis un avis ou une décision « défavorables aux demandeurs. L'affirmation contraire émise par des « personnes non informées est démentie par l'examen impartial des faits. « Au surplus, il est à observer que « toutes les décisions prises à Cahors « l'ont été par une interprétation « loyale, mais hardie des circulaires « restrictives du Ministère et de l'Administration. »

⁂

Donc ce qu'on a affirmé est absolument faux... Mais peu importe, n'est-ce pas, puisque le coup a réussi.

Il y a un certain personnage de Beaumarchais qui a formulé une règle de conduite assez connue ! Seulement, jusqu'ici, ce n'est pas à l'école de Basile que les démocrates allaient s'instruire.

Le Grincheux.

**Les nouvelles pièces d'or et d'argent**

On se rappelle qu'en septembre, dix projets pour les pièces d'or et neuf pour les pièces d'argent, ont été retenus par un jury siégeant à l'hôtel de la Monnaie. Les maquettes choisies ont été rendues ensuite aux artistes qui les retouchent actuellement. Quand les lauréats jugeront leur œuvre au point, les plâtres devront être soumis par leurs soins à la galvanoplastie. Une réduction sur acier à dimension de la pièce, sera opérée par des spécialistes, enfin une matrice en acier sera obtenue. Les concurrents devront faire parvenir cette matrice à l'hôtel de la Monnaie au plus tard dans la dernière semaine de décembre. Des pièces seront alors frappées pour être soumises au jury qui pourra en retenir trois d'or et trois d'argent ; celles-ci seront présentées au ministre des finances qui désignera les deux modèles définitifs.

Les nouvelles pièces ne pourront être mises en circulation avant le 1er avril 1929. En attendant, notre administration prépare des flans pour que la frappe n'en soit pas retardée.

**Concours littéraire**

Sous le haut patronage du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'Académie de Franches-Poésies ouvre son concours national annuel de littérature pour 1929. Aucun droit de concours. Le lauréat recevra le prix du ministre et une somme de 10 francs; nombreuses autres récompenses.

Demander le programme, adressé gratuitement, à M. le Directeur des « Etudes poétiques », 15, rue Poulet, Paris (18e).

**La composition du 1er contingent de la classe 1929**

En vue de ramener progressivement l'âge de l'incorporation des classes à 21 ans révolus et par modification aux dispositions de l'article 11 de la loi du 31 mars 1928, le ministre de la guerre est autorisé à n'incorporer au mois de mai 1929, outre les ajournés des classes précédentes, que les jeunes gens de la classe 1928 nés entre le 1er août et le 31 octobre 1908.

**Mouvement des vins**

Voici le mouvement des vins qui a eu lieu dans le Lot pendant le mois d'octobre 1928.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 5.681 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 8.847 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 5.864 hectolitres.

## Pour honorer la mémoire du Dr Cabanès

On sait qu'un Comité a été constitué à Paris dans le but d'honorer la mémoire de notre compatriote le docteur Cabanès.

Ce Comité a résolu d'ouvrir une souscription dont le produit sera destiné à faire sceller sur la pierre tombale du regretté médecin historien son médaillon. Il a décidé d'étudier en outre tout autre projet réalisable permettant à ses amis de perpétuer son souvenir.

L'exécution du médaillon sera confié à M. Seysses, le distingué statuaire membre du jury du Salon, ami du Dr Cabanès.

Le Comité fait un pressant appel aux amis, aux lecteurs du Dr Cabanès, et à tous ceux qui ont pu apprécier son œuvre pour contribuer dans la plus large mesure au succès de la souscription. Il les prie de bien vouloir adresser leurs cotisations au trésorier : M. Michel, 22, rue Huyghens, Paris (14e). Compte de chèques postaux : Paris, 9610. *Si les circonstances le permettent*, une réduction du médaillon sera attribuée à tout souscripteur de 100 francs et plus.

MM. Louis Barthou, ministre de la justice et Camille Jullian, membre de l'Académie française, ont accepté le patronage du Comité.

**Armée**

M. Berteaux, lieutenant-colonel d'infanterie breveté, du centre de mobilisation n° 212, est passé dans le service d'état-major et affecté dans la 17e région (réserve).

M. Camus, capitaine au 9e d'infanterie, est affecté au service d'état-major de la subdivision de Pau.

Sont classés à l'état-major particulier de l'infanterie et rayés des contrôles de leur ancien corps à compter du 1er décembre 1928, les officiers dont les noms suivent, affectés à l'encadrement des centres de mobilisation d'infanterie et des chars de combat.

Centres d'infanterie de la métropole, n° 171 : MM. Rivière, chef de bataillon ; Vincent, Palem, Gaston, Marfaing, capitaines ; Savès, lieutenant.

**Les cultures fruitières dans le Sud-Ouest**

La Compagnie d'Orléans, poursuivant son action en faveur de la culture fruitière, a l'intention de faciliter la création de plantations commerciales dans certaines régions de son réseau.

C'est ainsi qu'en collaboration avec les Offices départementaux, directions des services agricoles et sociétés intéressées des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, des subventions seront consenties, dès cette année, aux plantations de pêchers dans la vallée du Lot, de cassissiers et de poiriers dans certains points des départements de la Dordogne et de la Corrèze.

Afin de faire connaître ces avantages aux agriculteurs et leur donner tous renseignements utiles sur le choix et la préparation du terrain, la plantation, les soins à donner aux arbres, etc., une série de conférences avec film sont prévues dans les régions précitées.

On ne saurait trop engager les agriculteurs à assister à ces conférences dont les dates et lieux seront communiqués prochainement.

**Inspection du travail**

Dans le tableau d'avancement du personnel de l'inspection du travail pour l'année 1927, nous relevons avec plaisir le nom de notre sympathique compatriote, M. Valet, inspecteur du travail pour la région du Lot qui est proposé pour la hors-classe, 2e échelon.

Nos félicitations.

**Poids et Mesures**

M. Dewannieux, vérificateur des poids et mesures de 3e classe à Cahors est inscrit au tableau d'avancement pour la 2e classe (au choix) et susceptible d'être promu à partir du 1er janvier.

Nos félicitations.

**Intendance**

M. Jouanal, sous-lieutenant d'administration à la 17e région est promu lieutenant.

**Syndicat des Instituteurs**

Le Conseil d'administration de la Section Syndicale des Instituteurs et Institutrices du Lot se réunira à Cahors, au Foyer, le jeudi, 22 novembre 1928, à 11 heures puis à 4 heures.

**La Grappe du Quercy**

C'est le 18 novembre que la Grappe du Quercy donnera sa deuxième matinée dansante dans la coquette salle du Palais des fêtes, 195, rue St-Martin.

Comme précédemment bal à grand orchestre jusqu'à 17 h. et pour terminer cette réunion familiale un beau concert où se feront entendre les meilleurs artistes des scènes parisiennes.

*Le Secrétaire :* R. Soulié.

**Réunion des notaires**

Mardi a eu lieu à Cahors l'Assemblée générale des notaires du Lot dans une salle du Palais de justice.

Au cours de la réunion, diverses questions professionnelles ont été examinées et discutées.

L'Assemblée a été clôturé par un banquet qui a été servi au restaurant Pujol.

## CAHORS

### LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

### Conférence Funck-Brentano

Le conférencier que nous entendrons dimanche occupe dans la littérature contemporaine une place de premier rang parmi ceux que l'on peut appeler les chroniqueurs de l'histoire.

Il dirige cette célèbre collection : « L'Histoire de France racontée à tous », à laquelle il a fourni lui-même la plus belle et la plus large contribution avec *le Masque de Fer, l'Affaire du Collier*, la *Mort de la Reine*. Et surtout avec ce *Drame des Poisons* dont le succès fut très grand et dont la lecture est plus passionnante que celle du plus dramatique roman.

Chacun d'eux fut un événement littéraire et si l'on discuta passionnément les vues historiques de l'auteur, tous les critiques s'accordèrent à proclamer son grand talent.

Notre collaborateur, Eugène Grangié, a parlé tout récemment de son dernier ouvrage sur *Rétif de la Bretonne* qui fait en ce moment l'objet de tant de discussions.

Les auditeurs constateront que sa valeur de conférencier égale sa valeur d'écrivain.

⁂

M. Funck-Brentano parlera de *la Famille française et des peintres qui l'ont illustrée*. Sa conférence sera accompagnée de nombreuses projections lumineuses.

Elle aura lieu dimanche, 18 novembre, au théâtre de Cahors, à 17 heures précises. — La location est ouverte aux conditions habituelles chez Mme Larrieu, concierge du théâtre.

## AU CIMETIÈRE

Au cours du pèlerinage qui a eu lieu au Cimetière, à l'occasion des fêtes de la Toussaint et de l'Armistice, les Cadurciens ont vu avec quel soin notre nécropole avait été aménagée.

A vrai dire, ce n'est pas seulement à l'occasion de ces pieuses cérémonies du Souvenir que le cimetière de Cahors est bien entretenu. C'est durant toute l'année.

Mais il faut constater, cependant, que pour le 1er et le 11 novembre, la nécropole avait reçu une parure des plus harmonieuses qui indiquait combien de soins et de goût avait été apporté par ceux qui sont chargés de ce service deuxat.

Tous les visiteurs qui accomplirent le pieux pélerinage éprouvèrent une vive émotion devant la superbe décoration des tombes, la propreté des allées.

Il serait regrettable que cette constatation ne fût pas faite publiquement.

Les Cadurciens se sont associés aux félicitations qui ont été adressées au personnel du service municipal qui a la délicate et pieuse charge de procéau nettoyage et à l'entretien du cimetière.

L. B.

**Obsèques**

Mercredi matin ont été célébrées au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Carratier, fontainier, décédé à l'âge de 45 ans, après une très courte maladie.

Sa mort a vivement ému les nombreuses personnes qui connurent M. Carratier dont le zèle et le dévouement étaient très appréciés.

Nous adressons à sa veuve et à ses enfants nos bien sincères condoléances.

⁂

Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Mention, l'entrepreneur de menuiserie bien connu, en la personne de sa mère, décédée à l'âge de 72 ans, en son domicile, faubourg Labarre.

Aux obsèques de Mme Mention qui ont eu lieu jeudi matin, de nombreux amis sont venus témoigner leurs vives sympathies à M. Mention et à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

**Legs Teyssèdre**

La Commission de l'hospice s'est réunie pour désigner le titulaire du legs de la fondation Teyssèdre (500 francs), en faveur du chef d'une nombreuse famille.

M. Chastagnol, cultivateur à Tauriac, père de 10 enfants, a été déclaré bénéficiaire du legs.

**Excédent et non déficit**

Contrairement à ce qui a été publié dans le compte rendu du Conseil municipal, le budget du bureau de bienfaisance se solde par un excédent de 7.057 francs 50 centimes.

Son budget primitif était de 6.091 francs.

**Les « Amis de l'Harmonie »**

Notre nouvelle Société musicale organise un grand concert qui aura lieu au Palais des Fêtes le 7 décembre prochain.

Le programme n'est pas encore définitivement arrêté, mais sans tarder nous le ferons connaître.

Nous sommes persuadés que le public cadurcien sera toujours très heureux de manifester toute sa sympathie aux Amis de l'Harmonie en assistant nombreux à ce concert.

## NOMADE ET PRÉSENCE D'ESPRIT

Dernièrement une petite bonne, 15 ans à peine, s'en va au jardin de son maître, sur les bords du Lot, entre le moulin de St-Georges et le Pont du Chemin de fer ; elle devait rapporter les légumes pour la journée !

Elle ouvre la porte, bien fermée et, à sa surprise, elle aperçoit un gitane, faisant sa provision et un sac bien garni devant lui.

« Que viens-tu faire ici, lui dit ce partageux expérimenté, et il l'invite à s'éloigner. — Moi, répond la petite, je suis rentrée ici avec la clef que m'a donnée mon maître ; d'ailleurs le voilà qui arrive avec sa femme ! »

Bon diou ! ce grand diable abandonne son sac et, en vitesse, disparaît sans laisser son adresse.

Bravo ! petite !

Il y a en ce moment une pluie de gitanes, une vraie lapinière ; les enfants y poussent comme des champignons !

C'est le gagne pain de ces tribus et si, au maillot, ils excitent la pitié, grands ou grandes, ils promettent d'être les dignes descendants de leurs ascendants.

Il y a quelque temps, une gamine de 12 à 13 ans, déjà femmelette, et nippée d'oripeaux modern-style, me tend la main avec un aplomb peu commun :

— Fillette, lui dis-je ! on ne mendie pas, et surtout, à votre âge.

Alors, dardant sur moi ses yeux courroucés :

— Si je n'ai pas le droit de voler, me répondit-elle, j'ai bien le droit de mendier !

Pas de commentaires. « Caveant Consules ! »

Ant. Chéry.

**Honorariat**

Mme Rouget, institutrice à Lissac, admise à la retraite est nommée institutrice honoraire.

**Société des Médaillés militaires**

MM. les Membres de la Société des Médaillés Militaires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 18 courant, au Café de la Promenade (1er étage), à 18 heures. Objet de la réunion : Organisation du banquet semestriel. Cotisations pour 1929.

**Vol de 1.700 francs**

Une enquête est ouverte au sujet d'un vol d'une somme de 1.700 francs commis au préjudice d'un propriétaire de St-Géniès (canton de Montcuq).

**Une chasse sans fusil**

Lundi soir, vers 19 heures, M. Lugan Clément, accompagné de son chauffeur, revenait de Cahors dans son auto, lorsqu'au moment où il traversait les fourrés du château de l'Angle, un animal se précipita sur les phares de son auto. Il stoppa aussitôt, croyant avoir tué un lièvre, mais quelle ne fut pas sa surprise en constatant que c'était un beau renard qu'il venait de tamponner et tuer sur le coup.

**Le portefeuille a-t-il été volé ?**

Mme Bouzou avait vendu à la foire de Gramat une paire de bœufs et avait placé le montant de la vente 3.270 francs, dans un portefeuille.

Elle quitta Gramat en compagnie de son fils pour rentrer chez elle, et s'aperçut de la disparition du portefeuille peu après. Son fils revint à Gramat, fit des recherches, mais le portefeuille ne fut pas retrouvé.

Mme Bouzou a déposé une plainte et le Parquet a chargé la gendarmerie de faire une enquête.

**Pas un sans deux !**

Nous avons relaté l'accident dont fut victime M. Alban Pélissié, de Luzech, qui fut renversé par une auto dans la rue Clemenceau, à Cahors.

A peu près rétabli, M. Pélissié vient d'être victime d'un nouvel accident, mais, cette fois, de charrette.

Conduisant une charrette attelée d'un bœuf, il était assis, les jambes pendantes, sur le brancard du véhicule. N'ayant pu maîtriser son attelage, juste au moment où il contournait l'entrée du pont métallique, il s'est trouvé les jambes coincées entre sa charrette et le parapet du pont.

Une forte déchirure du mollet droit s'est produite et le sang coulait abondamment. L'état de M. Pélissié n'est pas grave, mais un long repos devra être observé par le blessé.

**Un beau coup de fusil**

Dimanche, un chasseur de notre ville se trouvant dans les environs de Bégous, vit un renard qui venait de saisir un lièvre.

Il tira et eut la chance de tuer le renard.

Beau coup de fusil qui valut au nemrod un renard et un lièvre.

**Champignons phénomènes**

Un propriétaire du village de Fenoul (commune de Fons), M. Glandy, a ramassé dans les bois trois champignons du poids de 4 kilos.

**Trouvailles**

Il a été trouvé un portefeuille par M. Meyzenc, libraire ; un couteau par M. Ayot ; un sac de cuir noir par M. Dellard ; un billet de 10 francs par M. Ruamps ; deux paires de bas par Mme Terrié ; un billet de banque par Mme Courdesse, de St-Sever (Fontanes).

Quand vous serez à PARIS
il vous sera utile de connaître
chaque jour ce qui se passe ici
vous pourrez lire ce journal dans
le Hall de l'AGENCE HAVAS
62, Rue de Richelieu - PARIS

**PALAIS DES FETES**

Ce soir, Jeudi 15 Novembre
Une superproduction
d'après la pièce célèbre de René Fauchois
**LE SINGE QUI PARLE**
interprété par Olive Borden et Jacques Lerner, le génial créateur du rôle du singe Joko au théâtre.

**Parties fines** *Comique 2 parties*
**Sous l'Equateur** *Documentaire*
**On demande une étoile** *Comique 2 part.*
*ORCHESTRE*

## Les Sports

**AVIRON CADURCIEN**

**AVIRON CADURCIEN (1)**
contre
**STADE GAILLACOIS (1)**

Dimanche 18 novembre, à 14 heures exactement, coup d'envoi d'une des plus belles parties de la saison : Gaillac contre Cahors. L'équipe tarnaise a été surnommée en troisième série « Les diables rouges », c'est tout dire.

Formidablement entraînés, bien résolus à enlever le championnat régional d'abord, le championnat de France ensuite, les visiteurs viennent à Cahors avec l'intention sérieuse de remporter une nette victoire.

Que feront nos représentants ? Tiendront-ils le coup devant la magnifique ligne d'avants des Gaillacois ? Les demis réussiront-ils à alimenter convenablement et au moment opportun leurs lignes arrières ?

Telles sont les questions que tout le monde se pose actuellement. Notre défaite à Toulouse nous interdit de nous laisser battre, si nous voulons conserver l'espoir de figurer dans la compétition nationale.

L'Aviron Cadurcien ne veut pas mourir encore : il le prouvera contre Gaillac dimanche.

M. E.

⁂

*Note du Trésorier.* — Il est rappelé aux membres de l'Aviron qu'ils n'ont droit d'accès sur le terrain le jour où leur Club dispute un match officiel, que s'ils sont affiliés à la F. F. R., conformément à l'art. 159, et si sur leurs cartes sont collés les papillons d'affiliation (prix du papillon, 1 fr. 50) et si elles sont à jour avec la Trésorerie de la Société et portent la photographie du membre.

Dimanche, pour le match de Championnat Gaillac-Aviron, le Délégué du Comité des Pyrénées ne permettra aucune infraction aux règlements. Le Trésorier *se tiendra au siège*, dimanche matin, de 10 heures à midi.

⁂

Vendredi, entraînement général dans la cour du Palais des Fêtes, à 20 h. 30.

**Frégate Cadurcienne**

Dimanche dernier 11 novembre, la Frégate recevait, sur son terrain des « Lilas », l'Union Sportive Montcuquoise. Le soleil qui avait daigné se montrer, avait attiré un nombreux public. Les deux équipes se révélèrent à peu près de la même force, mais avec une légère supériorité de Montcuq, qui sortit vainqueur de cette partie franche et exempte de brutalité.

Nous remercions le public Cadurcien d'être venu encourager nos « verts et blancs », et ferons notre possible pour lui être agréable en installant gratuitement des chaises le long de la touche et en lui donnant le plus de match possible, avec les plus belles équipes régionales.

⁂

Tous les membres et joueurs sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir, jeudi, au siège de la Société (Café du Midi).

*Ordre du jour :* Organisation du prochain déplacement ; questions diverses.

**Les Jeunes Cadourques**

*Football. — Jeunes Cadourques* (1), battent *Stade Villefranchois* (1), par 8 buts à 4.

Cette partie s'est jouée dimanche dernier, sur le terrain de St-Ambroise. Elle intéressa vivement les spectateurs. Chaque mi-temps se solda par 4 buts à 2, en faveur de Cahors. Les deux équipes confectionnèrent un beau jeu très ouvert et leur ardeur ne se démentit pas jusqu'au coup de sifflet final.

Dix minutes furent particulièrement passionnantes : Cahors avait marqué 5 buts, Villefranche venait d'obtenir le 4e; on vit alors chez les Rouergats un magnifique sursaut d'énergie ; ils voulaient égaliser. Mais ils se heurtèrent à une défense bien en forme, qui ne laissa rien passer. L'effort de Villefranche eut pour unique résultat de stimuler la ligne d'avants Cadurcienne qui, donnant à fond elle aussi, réussit 3 superbes buts, durant les dernières minutes.

Le Stade a présenté une équipe bien en forme ; la ligne d'avants forme un bloc redoutable, aux descentes impressionnantes et très dangereuses. Elle est bien menée par un avant-centre de classe. Le demi-gauche et les arrières fournirent également une excellente partie.

Chez les Jeunes Cadourques tous sont à féliciter. La nouvelle combinaison de l'aile gauche a donné entière satisfaction.

L'arbitrage fut excellent.

Dimanche prochain, les Jeunes Cadourques joueront encore sur leur terrain, contre le onze de l'A. S. P. O. (1). Ce sera le dernier match d'entraînement avant le 1/4 de finale du championnat de la Haute-Auvergne, qui se jouera à Maurs, le 2 décembre, contre l'Etoile Maursoise.

**A ALBAS**

*Football-Association.* — Dimanche dernier 11 novembre, l'Union sportive albassienne recevait sur son terrain du camp de Grune, le brillant et sympathique onze de l'Union sportive puy-l'évêquoise.

Partie très amicale où les locaux firent de leur mieux, mais, privés de deux avants, remplacés au dernier moment par deux jeunes débutants, la partie ne fut pas ce qu'elle promettait. Albas ne put même pas sauver l'honneur et dut s'incliner devant la science et la supériorité des visiteurs qui l'emportèrent par 4 à zéro.

Dimanche 18 novembre, le onze albassien se rendra à Puy-l'Evêque, départ, 13 h. 15.

Signalons qu'une gerbe de fleurs a été déposée, par les membres de l'équipe de Puy-l'Evêque, au pied du monument aux morts, sous la conduite de M. Talou.

**A SOUILLAC**

*Rugby.* — Dimanche dernier, l'U. S. Souillagaise (1), a battu le S. C. Tulliste (2), par 41 points à zéro.

Dès le début, les Souillagais prennent l'avantage et trois minutes après le coup d'envoi, un essai est marqué par Colombet. Puis les essais se succèdent de cinq minutes en cinq minutes. Il n'y en a qu'un seul qui est transformé en but. Souillac manque de butteur. C'est une faiblesse.

La partie fut toute de jeu ouvert, et les Peyronnet, Bonnet et Lasfargues s'en donnèrent à cœur joie. Battu en mêlée et en touche, le Sporting-Club Tulliste opposa néanmoins une résistance acharnée.

Très bon arbitrage du sympathique M. Charles Sclafert.

**Pour paraître prochainement :**

**La Révolution en Quercy**

Par Eugène SOL

Etude des mouvements populaires qui eurent lieu en Quercy (le *Lot* actuel, *Montauban* et *Moissac*) en 1789, 1790. L'abolition des privilèges et la suppression des couvents. La vente des biens nationaux. Un volume in-8° raisin de 450 pages environ. Prix, broché : *22 fr. 50* (port compris). Dans le commerce les prix seront majorés.

*Pour souscrire*, envoyer la somme de 22 fr. 50 à M. E. Sol, 3, Avenue de Toulouse à Cahors, chèque postal, Toulouse 12-603.

## Arrondissement de Cahors

**Gigouzac**

*Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de la commune de Gigouzac s'est réuni dimanche dernier, 11 courant, sous la présidence de M. Achille Besse, adjoint au maire, pour la tenue de la session de novembre.

Deux conseillers seulement : MM. La Borde, maire et Louis Delfour n'assistaient pas à la séance.

La liste des répartiteurs pour 1928 est maintenue pour 1929.

MM. Petit François, Delsoy Firmin et Delfour Louis sont désignés, comme délégués pour réviser la liste électorale en 1929.

Les tournées de M. le Percepteur, réduites à quatre sont fixées pour le paiement des arrérages des retraites ouvrières et paysannes, au 21 février, 21 mai, 21 août et 21 novembre de chaque année.

Le Conseil se réunit enfin en Comité secret pour l'examen d'une demande d'assistance aux femmes en couches qui a été favorablement accueillie.

**Albas**

*Football-Association.* — Voir à la rubrique « Les Sports ».

**St-Pantaléon**

*Au P.-L.-M.* — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Gastal Ferdinand, vient d'être nommé ouvrier au dépôt des machines de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, en résidence à Paris.

Nous adressons, à M. Gastal qui est le gendre de notre ami M. Molinié Hilaire, du hameau de Lapeyrière, nos sincères félicitations.

**Puy-l'Evêque**

*Décès.* — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Hippolyte Vignal, âgé de 78 ans, ancien serrurier et de Mme Laville, âgée de 69 ans.

Nous exprimons aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

**Duravel**

*Fête de l'armistice.* — Dimanche 11 courant, l'anniversaire de l'armistice a été dignement et solennellement célébré dans notre cité.

Une messe chantée (à laquelle assistaient : M. le Maire, accompagné de presque tous ses Conseillers municipaux, la Société des démobilisés en grande partie ; une foule d'habitants de Duravel) a été entendue avec recueillement, ainsi que les morceaux de circonstance qui y ont été chantés.

Après la messe, l'absoute a été donnée devant la plaque commémorative de l'église ornée de drapeaux et de fleurs et l'assistance s'est rendue au monument inauguré le 28 juillet dernier, sur la place de la Mairie.

M. Cazabonne, Maire, a prononcé un discours et déposé au nom du Conseil, une palme au pied du monument.

M. Cax, adjoint au Maire, au nom des démobilisés dont il est le Président, a prononcé un discours également, et déposé une 2e palme.

Les enfants des écoles ont apporté des quantités de fleurs et de bouquets qu'ils ont pieusement déposés autour du monument déjà fleuri depuis le jour des morts (2 novembre).

La minute de recueillement prescrite par M. le Préfet, a été annoncée par les cloches, et M. le Maire l'a fait observer rigoureusement.

Ajoutons que le soir, une très jolie illumination complétait cette fête du souvenir à nos chers et glorieux disparus.

*Obsèques.* — Samedi 10 courant, une foule imposante de parents, d'amis, de collègues accompagnait à sa dernière demeure M. J.-A. Frézals, ex-instituteur en retraite, Officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole, père de Mlle Frézals, notre directrice d'écoles de filles ; de Mme Miquel, de Paris ; beau-père de M. Miquel, Chevalier de la Légion d'Honneur, au Conseil d'Etat.

Ce digne vieillard de 78 ans était, et avait toujours été : l'homme de devoir, dans toute l'acception du mot ; l'homme aimable, spirituel, plaisant malgré son âge, et les grosses épreuves dont il avait été abreuvé dand le cours de sa noble existence.

Et le dernier deuil qui l'avait frappé, il y a huit mois environ, dans la personne de sa fille, la tant regrettée Mme Prieur, directrice de notre école de filles avant sa sœur Mlle Frézals, n'était pas le moindre, et l'avait profondément atteint.

Le cercueil du défunt disparaissait sous les fleurs naturelles et couronnes qui le recouvraient. On remarquait notamment celle offerte par les instituteurs et institutrices du canton à leur ancien collègue ainsi que de nombreux souvenirs d'amis.

Les cordons du poêle et des draps mortuaires étaient tenus par des instituteurs retraités et en fonctions et les personnalités de Duravel qui avaient tenu à apporter au disparu le témoignage de leur estime et de leur sympathie, et à la famille leurs condoléances sincères et amicales.

Au cimetière, après la cérémonie religieuse, notre compatriote M. Laffargue, instituteur en retraite, a prononcé un émouvant discours, relatant toute la vie et la carrière du défunt avec tout le cœur et l'esprit qu'il met à accomplir ces tristes et pénibles missions.

Nous reproduisons ci-dessous ce beau et poignant discours.

En cette triste circonstance, devant ce nouveau deuil qui ravive une plaie encore saignante, qu'il nous soit permis d'adresser à Mlle Frézals, à Mme et M. Miquel filles et gendre du défunt ; à Mme Vve Basset, sa sœur, à toute sa famille, l'expression de nos bien vives et bien sympathiques condoléances.

⁂

Voici le texte du discours de M. Laffargue :

MESDAMES, MESSIEURS,

M. Hilleret, Inspecteur d'Académie, et M. Doumerc, Inspecteur primaire, retenus à Cahors par des occupations impérieuses, n'ont pu, à leur grand regret, se rendre aujourd'hui à Duravel pour assister, comme ils l'auraient désiré, aux obsèques du regretté M. Frézals. Ils m'ont fait prier de prendre la parole à leur place au cours de cette cérémonie, et de présenter leurs excuses à toute la famille, en y joignant l'expression de leur vive sympathie et l'hommage bien sincère de leurs condoléances émues.

C'est donc au nom de l'administration académique, à laquelle M. Frézals a appartenu pendant plus de 40 ans, que je viens apporter au défunt l'adieu suprême des chefs, et l'expression des regrets que cause sa mort à tous ses anciens collègues de l'arrondissement de Cahors. Puisse ce dernier hommage, qui aurait infiniment gagné à être rendu par une voix plus autorisée que la mienne, être un adoucissement à la douleur de tous les siens, et leur servir de réconfort dans la nouvelle et cruelle épreuve qui les frappe.

La perte d'un père, aussi âgé soit-il, bien digne d'être aimé pour ses vertus familiales, survenant huit mois après celle d'une sœur tendre et affectueuse, est bien de nature à déprimer les plus fortes constitutions, et à jeter le trouble dans les cerveaux les mieux équilibrés. Et, comme il y a toujours relation intime entre la cause et l'effet, il n'est pas téméraire de dire, que la mort de la fille a exercé une influence des plus néfastes sur la santé chancelante du père, et précipité le dénouement fatal, dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés.

Je ne m'attarderai pas à faire connaître à nouveau, par le détail, les malheurs successifs qui fondirent sur la famille de M. Frézals; ce serait une redite inutile et sans intérêt. Je vais donc me borner à relater les diverses étapes de sa carrière universitaire. Joseph-Antoine Frézals, né à St-Pantaléon le 12 janvier 1850, d'une famille très honorable d'agriculteurs, manifesta, dès l'âge le plus tendre, les meilleures dispositions pour l'étude. Mais, comme sa famille le destinait à l'agriculture, ses études furent interrompues pendant quelques années. Cependant, plus tard, il fut placé à l'Institution Valette à Cahors, établissement qui, en son temps, fit souvent parler de lui, à cause des nombreux succès qu'il obtenait dans les divers examens. C'est ainsi que M. Frézals put obtenir facilement et rapidement, grâce à son intelligence et à son application au travail, le Brevet de l'enseignement primaire, titre qui, à cette époque, était suffisant pour ouvrir les portes de l'Administration.

Marié de très bonne heure avec une institutrice, ils obtinrent, bientôt après, le poste double de la Madeleine, aux portes de Cahors, poste de choix fortement convoité, en raison du site et du voisinage de la ville. C'est là que M. Frézals connut, pendant 18 ans, les joies et les douceurs du foyer conjugal, au sein d'une population qui l'adorait, entouré d'enfants qui le chérissaient comme un père. Mais il était écrit que ce bonheur ne durerait pas toujours. Quatre enfants, qui faisaient son orgueil et la joie de son foyer, étaient déjà venus au monde, lorsque survint brusquement la mort de Mme Frézals. Ce fut pour lui un vrai coup de massue. Le bonheur et la tranquillité s'évanouirent à jamais avec la perte de sa chère épouse. Il avait alors 36 ans...

Cependant, au lieu de se laisser abattre par le découragement, ou de songer, comme tant d'autres l'auraient peut-être fait à son âge, à reconstituer le foyer conjugal, il fit aussitôt un complet abandon de lui-même et prit l'énergique résolution de se consacrer uniquement à ses enfants, qui lui devinrent d'autant plus chers, qu'il était désormais seul pour les aimer. Veilles prolongées, travaux supplémentaires auxquels il n'était pas habitué, privations de toutes sortes, rien ne lui coûta pour les faire élever convenablement, et pour faire donner à chacun d'eux une instruction solide et variée, bien au-dessus de ses forces et de ses moyens. Car le traitement de famine, dont nous jouissions à cette époque, était loin de suffire à leur entretien. Et cependant, je peux bien le dire en passant (vous me pardonnerez cette petite digression), M. Frézals n'éprouva jamais le besoin de se plaindre, encore moins la velléité de se révolter, contre cet état de choses, qui avait, pourtant, une si fâcheuse répercussion sur son modeste budget.

Par suite du décès de son épouse, M. Frézals éprouva bientôt le besoin de se rapprocher de sa mère, restée seule au village natal. Le poste de Bagat qu'il convoitait, n'étant pas libre pour le moment, il alla, au grand regret des habitants de la Madeleine, occuper un poste d'attente à Boisse, dans le canton de Castelnau. Mais, deux ans après, il quittait ce nouveau poste, pour aller enfin prendre possession de celui de Bagat, à 2 kilomètres de St-Pantaléon, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mise à la retraite. Le fait seul d'être resté 18 ans à la Madeleine et plus de 20 ans à Bagat, me dispense de tout commentaire, sur la manière dont il devait remplir ses fonctions.

Cela indique clairement que, par son affabilité, la droiture de sa conscience, et son indéfectible attachement au devoir, il avait su conquérir l'estime de ses chefs, la confiance des familles et des municipalités et l'affection des enfants confiés à ses soins. Aussi, sans crainte d'exagération aucune, je n'hésite pas à affirmer que M. Frézals, après avoir été le plus tendre des époux, le meilleur des pères, fut un des hommes les plus attachés à leurs fonctions, et l'un des plus dignes pour les remplir. C'est par dizaines qu'on pourrait compter les candidats, qu'il fit recevoir aux divers examens de l'enseignement primaire, et qui occupent encore aujourd'hui des postes très enviables, dans les diverses administrations où ils purent entrer, grâce à l'instruction solide et variée qu'ils avaient puisée dans son école. De si bons et de si loyaux services méritaient une récompense.

L'Administration lui fit décerner les palmes académiques.

Dans les diverses communes où il exerça ses fonctions, et dans sa commune d'origine, faisant mentir le proverbe qui dit que « nul n'est prophète dans son pays », il fut toujours considéré comme un ami sincère, un conseiller sage et expérimenté. Aussi, c'est toujours à lui qu'on s'adressait pour régler les différends, qui s'élevaient entre voisins, ou au sein des familles, et sa sentence arbitrale, toujours marquée au coin du bon sens et de la raison, était toujours irrévocable et sans appel.

Son activité était grande, et l'intérêt qu'il portait à ses concitoyens l'entraina souvent bien au delà de ses attributions. C'est ainsi qu'il fonda à St-Pantaléon une caisse régionale contre la mortalité du bétail, laquelle fonctionne toujours, à la satisfaction générale des adhérents, et a déjà rendu de grands services dans toute la contrée. De plus, pendant toute la durée de la guerre, il fit partie de la commission de ravitaillement, ne ménageant, ni son temps ni sa peine, pour procurer à nos soldats les denrées alimentaires, dont ils avaient un si grand besoin. Pour le remercier de ces services exceptionnels, le Ministre de l'Agriculture lui conféra la décoration du Mérite agricole. Et je me permets d'ajouter que ces deux décorations (ruban violet et ruban vert), qui ornaient la poitrine du défunt, ne furent jamais mieux placées, parce qu'elles ne furent jamais mieux méritées.

Et maintenant, mon cher M. Frézals, que reste-t-il de toute votre intelligence, de toute cette activité qui ont fait pendant de longues années le bonheur et l'admiration de vos concitoyens ? Rien, ou plutôt très peu de chose, au point de vue matériel. Mais au point de vue moral, il reste, mon cher et vénéré collègue, le parfum de vos bonnes actions, l'exemple de vos vertus civiques et privées, le souvenir d'un honnête homme qui a passé, ici-bas, tout doucement, en faisant le bien, marchant toujours droit devant lui, malgré les difficultés et les embûches de la route, sans se soucier du qu'en dira-t-on, ne souhaitant pas la mort, mais la voyant arriver sans trembler puisque, grâce à vos convictions sincères et profondes, elle devait mettre fin à vos souffrances physiques et morales, bien adoucies pourtant par les tendres soins et la chaude affection dont vous étiez entouré, et vous réunir enfin pour toujours, avec ceux que vous aviez perdus.

Reposez en paix, mon cher ami, les vôtres, ainsi que les habitants de Duravel, où vous aviez conquis droit de cité par votre long séjour, ne vous oublieront pas...

*Naissance.* — Mme Lamothe, fille de Mme et du Docteur Roudié de Fumel, petite-fille de Mme Cassaignes, du Château de la Gineste, a mis heureusement au monde, un gros garçon.

Nous adressons nos vœux de prospérité au bébé, de prompt rétablissement à la maman, avec nos félicitations à l'heureux papa, et aux non moins heureux parents et grand'mère de la jeune maman.

## Arrondissement de Figeac

### Puybrun

*Obsèques.* — Ces jours derniers, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. le docteur Raoul Lary, vice-président du Bureau de bienfaisance, délégué cantonal.

Sur la tombe, deux discours ont été prononcés : l'un par M. Dulaurent maire, au nom du Bureau de bienfaisance ; l'autre par M. Plagne, instituteur.

Les enfants des écoles assistaient aux obsèques, sous la surveillance des maîtres et maîtresses ; M. le docteur Lary était président de la société des « Amis de l'Ecole ».

Nous adressons à la famille, nos sincères condoléances.

### Espédaillac

*Anniversaire de l'armistice.* — Comme les années précédentes, l'anniversaire de l'armistice a été commémoré par une cérémonie qui s'est déroulée devant le monument aux morts de la guerre.

A 11 h., les élèves de nos écoles laïques, conduits par leurs maîtres, se sont rendus au monument pour y déposer une magnifique gerbe de fleurs. En présence de notre dévoué maire, M. Pons et d'une nombreuse affluence, l'appel des noms des combattants, victimes de la grande guerre fut fait, et après une minute de silence, prit fin, cette simple, mais touchante manifestation.

*Décès.* — Nous avons appris avec regret la mort de M. Elie Terral, décédé à Paris, à l'âge de 47 ans.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

### St-Céré

*Cérémonie du 11 novembre.* — Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, la cérémonie officielle de commémoration des morts de la guerre a eu lieu dimanche dernier, 11 novembre, fête de l'Armistice.

Les élèves des écoles, accompagnés de leurs maîtres, les diverses sociétés de la ville et toute la population de St-Céré avaient répondu à l'appel de la municipalité.

Un cortège imposant, et dans l'ordre que nous avions indiqué, se rendit de la mairie au cimetière et de là au monument aux morts, avec le concours de l'Union musicale qui joua plusieurs marches funèbres. Des gerbes de fleurs furent placées sur les tombes des soldats et M. le Maire, au nom de la ville de St-Céré, en déposa une au pied du monument aux morts que des mains pieuses avaient déjà décoré. Pas de vains discours, mais de l'émotion et du recueillement. Ce fut, comme tous les ans, une belle manifestation par le nombre imposant de personnes qui y prirent part, et une belle leçon pour nos enfants par la gravité de la cérémonie.

## Arrondissement de Gourdon

### Dégagnac

*Les habitudes changent.* — Jusqu'à ce jour tous les bals de saisons ont été organisés par les jeunes gens. Cette année, il n'en sera plus ainsi dans le quartier de Lamothe.

Les jeunes filles, toutes charmantes, plus diligentes que les garçons, ont décidé d'organiser au village de Tartayrou, des soirées dansantes tous les dimanches.

Nul doute que les aimable et similantes organisatrices de ces soirées n'obtiendront un réel succès.

*Réunion.* — Dimanche, 4 novembre, a eu lieu à Dégagnac, sous la présidence de notre estimé Conseiller d'arrondissement, M. Delmas, une réunion de la « Fédération départementale des Combattants non pensionnés.

Une très intéressante conférence a été faite par M. Bourthoumieux sur les buts poursuivis par cette association.

Le nombre d'adhérents inscrits à cette association, pour le canton de Salviac, approche le chiffre 200.

### Souillac

*Rugby.* — Voir à la rubrique « Les Sports ».

### St-Sozy

*Hommage aux morts de la guerre.* — A l'occasion du dixième anniversaire de l'armistice, les enfants de nos écoles publiques, conduits par nos dévoués maîtres laïques, sont allés déposer de magnifiques gerbes de fleurs sur le socle du Monument aux Morts de la guerre. Celui-ci était déjà orné de chrysanthèmes superbes et de multiples bouquets de fleurs d'automne.

Un grand nombre de personnes du bourg étaient venues se joindre au cortège. A 11 h. précises l'assistance a observé une minute de recueillement; tous, petits et grands, jeunes et vieux, ont eu une pensée, un souvenir ému pour nos morts glorieux. Puis la foule s'est retirée silencieusement, consciente d'avoir accompli un pieux devoir envers les martyrs de la Patrie.

### Soulomès

*Acte de probité.* — Le jour de la foire de Labastide-Murat, M. Boudet Jean de Ventajous perdit son portefeuille, contenant une somme importante, à proximité du restaurant Thuault. Le portefeuille fut retrouvé par M. Vertès, de Montfaucon, qui le rendit à son propriétaire, sans vouloir de récompense.

Nos félicitations.

*Conseil municipal.* — Le Conseil municipal a délégué M. Martin Urbain pour la révision des listes électorales ; il a approuvé le traité de gré à gré passé avec M. Engeliber, entrepreneur de maçonnerie à Labastide-Murat pour la réfection du lac-abreuvoir de Serres.

## Renseignements

### Rengagement dans les troupes coloniales

Le ministre de la guerre rappelle aux jeunes gens qui vont être libérés du service militaire, et notamment à ceux qui ne sont pas sûrs de trouver dans la vie civile l'emploi escompté ou qui hésitent encore sur le choix d'une situation, qu'ils peuvent contracter un rengagement dans les troupes coloniales.

Ils bénéficieront d'avantages appréciables : primes importantes en argent, beaux voyages, attraits de pays nouveaux, possibilité de trouver aux colonies, après libération sur place, une situation civile intéressante et rémunératrice.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de recrutement, aux brigades de gendarmerie, aux corps coloniaux et au ministère de la guerre (direction des troupes coloniales).

## Chemin de fer de Paris à Orléans

### Règlement par virements postaux des remboursements suivis sur les expéditions de Grande et de Petite vitesse.

Depuis le 1er *octobre*, tout expéditeur titulaire d'un compte-courant postal peut se faire régler par chèque de virement postal le montant des remboursements suivis sur les expéditions de Grande ou de Petite Vitesse à destination d'une gare de la France Continentale.

Pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle facilité, les expéditeurs doivent en formuler la demande sur leurs déclarations d'expédition, en inscrivant à la suite de l'indication du montant des remboursements, la mention :

*"Paiement par virement postal"*, suivie du numéro de leur compte-courant postal et du nom du bureau de chèques où ce compte est tenu.

Ces deux derniers renseignements doivent figurer également sur l'adresse des colis, ainsi que sur la formule spéciale de virement qui est tenue dans les gares à la disposition des expéditeurs.


A PARIS

*Voyageurs, Touristes Compatriotes*

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

*Métro : Saint-Paul*

PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*

*Téléphone* ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*


# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

### Une belle invention

De Berlin. — On a expérimenté avec succès le nouvel instrument de gastroscope qui permettra aux médecins de prendre un film de l'intérieur de l'estomac et de se faire, ainsi, une idée exacte de la maladie.

⁂

### Un voleur se suicide

De Zurich. — Un fonctionnaire, nommé Villiger, 38 ans, avait pris la fuite après avoir détourné sept millions.

Mais, traqué par la police, il s'est suicidé en se jetant sous un train.

⁂

### En Hongrie

De Budapest. — Le comte Bethlem, premier ministre, a démenti que le Gouvernement hongrois envisagerait la restauration de la Monarchie par un coup d'état.

Il a ajouté que depuis 7 ans qu'il était au pouvoir, il avait été obligé de démentir 35 fois de pareilles rumeurs,

## REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Henri MENTION et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Veuve MENTION**

**Née PINEDE**


Les pièces de Monnaie d'Or et d'Argent

françaises ou étrangères

*sont rachetées au cours et sans retenue*

Encore pendant 15 jours seulement, se presser

S'adr. ou écrire 7, rue du Portail-Alban, Cahors

A LOUER

GRANDE SALLE DES VARIÉTÉS

avec eau, gaz, électricité

S'adresser chez CASSAGNE,

*Négociant en vins, Cahors,*

5, rue de la Chantrerie.

MACHINES A TRICOTER 1re larg. et jauges. Prix de Fabrique. Travail assuré. Catal. apprent. gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

UNE EXCELLENTE RECETTE

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : Achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine est un extrait concentré, à base de quinquina, kola, coca, gentiane et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon : 4 fr. 95. Toutes pharmacies et pharmacie Orliac, à Cahors.

On demande

UNE JEUNE BONNE

*S'adresser au Bureau du Journal*

ON DEMANDE

MAÇONS & MANŒUVRES

S'adresser : M. NICOLAUS,

Entrepreneur -:- Travail assuré

Encore jeune, mais déjà vieux

Mais oui, à cinquante ans on est encore jeune ! On est dans la force de l'âge. Pourquoi donc tant de personnes, qui ont à peine dépassé ou même atteint la cinquantaine, « font-elles si vieux » ? N'en doutez pas, c'est faute de savoir prendre les précautions que cet âge impose malgré tout. Nul ne devrait ignorer qu'aux environs de la cinquantaine l'organisme, plus spécialement l'organisme de la femme, doit être soutenu et réconforté. Le sang a besoin de se refaire, les nerfs d'être retrempés, toutes les fonctions organiques d'être stimulées. C'est pourquoi à l'époque du retour d'âge, l'usage des Pilules Pink fait partie des précautions qu'il est indispensable de prendre. Rien, en effet, n'est comparable à cet excellent médicament pour renouveler la richesse du sang, reconstituer les forces nerveuses et donner un renouveau de vitalité à tout l'organisme :

M. DANANCHER. (Cl. Isnel)

« Je souffrais depuis plusieurs années de bien douloureux troubles digestifs — écrit M. Pierre Danancher, âgé de cinquante-sept ans, demeurant 8, rue Gasparin à Lyon (Rhône). Je ressentais des tiraillements d'estomac et j'avais fréquemment des étourdissements. En outre mon sommeil était sans cesse troublé de cauchemars. Les Pilules Pink ont bien dissipé tous ces malaises. Aujourd'hui l'état de ma santé est excellent. »

Les Pilules Pink vous donnent toutes garanties d'efficacité parce qu'elles mettent journellement sous vos yeux des preuves irréfutables de leur puissante action dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.


Feuilleton du « *Journal du Lot* » 28

# UNE JEUNE FILLE voyagea...

PAR

**Claude FARRÈRE**

QUATRIEME PARTIE

**...A pied, à cheval, en voiture, en sampang...**

VI

LA PORTE DU TONKIN

Ahurie, et revenue au pourpre foncé, Cô Mi sauta en l'air, avant de balbutier :

— Monsieur, je ne comprends pas...

— Oh ! si ! — affirma M. Dubourg, goguenard. Vous n'imaginez tout de même pas que je sois assez bête pour n'avoir pas deviné, en temps utile, que M. Manning vous fit la cour, que vous l'avez envoyé promener... ce qui est bien tombé ; car vous étiez alors jeunette, et, ma foi ! je me serais senti quelque peu responsable, voire gêné dans ma conscience, si ce diable d'homme, qui avait si bien déjoué mes petites précautions, fût venu à bout de votre vertu, de cette spéciale vertu de femme dont vous n'aviez pas l'air de faire grand cas, en ce temps-là... et que vous avez si bien su sauvegarder tout de même !... Mais tout cela, c'est enterré. Pas ?... Laissons donc les Manning et les maris où ils sont, puisque vous ne voulez ni des uns ni des autres... Je ne vous en souhaite pas moins d'être plus sage que je n'ai été, que je ne suis, et de vous dénicher, n'importe où, une raison de vivre, une fin et une destination à vos efforts. Oui. Cherchez.

Hong-Haï et son massif apponte-ment apparaissaient. Cô Mi cessa de regarder le maitre pour donner toute son attention à la terre nouvelle où elle allait mettre pied. Ce pourquoi peut-être n'entendit-elle pas M. Dubourg qui achevait sa pensée, assez logiquement :

— La fin, la destination, l'aboutissement d'une femme, au fait, cela peut-il être autre chose que des enfants ? que ses enfants ?

VII

C'EST AINSI QU'ON TRAITE UNE AFFAIRE

Après l'hiver vint l'été. Et puis revint l'hiver. Et, derechef, l'été succéda...

Alors Cô Mi, comptant un jour sur ses doigts, s'aperçut qu'elle avait quitté la France depuis trois années. C'est-à-dire qu'il s'en fallait à peine de quatre mois. Elle avait habité Hanoï, dans une jolie maison blanche et verte, à toucher le Petit-Lac, seize ou dix-sept mois. Non point d'affilée : M. Dubourg, quatre fois, avait dû retourner au Cambodge. Et quatre fois Cô Mi l'avait accompagné. C'est qu'en vérité, au fur et à mesure que le temps passait et que les affaires succédaient aux affaires, la petite secrétaire de jadis était devenue la très précieuse auxiliaire du maître, et, par excellence, femme de tête. Si bien que M. Dubourg s'en passait maintenant avec difficulté. Il avait, lui, fort vieilli, durant ces trois années. Car le climat ne laissait pas d'être dur. Ni le patron ni la secrétaire n'en avaient été pourtant assez éprouvés pour qu'un voyage en France — ou au Japon — leur fût devenu nécessaire. Et M. Dubourg l'avait dit : sauf raison de santé, et raison grave, on ne délaissait pas la besogne, — cette besogne qui avait en soi-même sa raison d'être et sa cause finale.

Si M. Dubourg avait vieilli, Cô Mi, elle, avait mûri. Mais cette maturité précoce n'était pas sans charme. Très mince jadis, elle l'était restée. Mais le visage, jadis quelque peu flou, s'était affermi ; et les lignes du menton décelaient une énergie nouvelle. Le bleu pur des grands yeux n'avait pas changé ; mais il brillait plus foncé, au fond des orbites plus creuses. Les cheveux, jadis de paille, s'étaient brûlés sous le casque. Et Cô Mi continuait de se farder... Quelle est la femme qui ne se farde pas, de nos jours ?... Toutefois c'était, maintenant, bien discret ; et, sous le rouge et sous la poudre, transparaissait la pâleur coloniale, si émouvante à force d'évoquer les périlleux assauts du soleil et de la fièvre.

Telle quelle, la secrétaire de M. Dubourg avait fait sensation dans Hanoï. Et si la devise de son patron : « Travailler pour travailler », l'eût un mauvais jour rebutée, il ne lui aurait pas été difficile d'orienter sa vie dans quelque autre direction..., les candidats pilotes eussent été nombreux !... Il est plus facile, beaucoup plus facile de se marier aux colonies qu'en France, j'entends pour une femme. — Pourquoi ? — Parce qu'aux colonies, la proportion numérique d'un sexe à l'autre est renversée, et que les hommes abondent, tandis que les femmes — blanches — sont la rareté. Jugez de l'attraction que devait être, à Hanoï, une Cô Mi qui avait fait florès à La Baule, où la concurrence est certes plus active !... Mais, voilà ! Cô Mi, maintenant comme jadis, refusait avec entêtement de se « laisser entretenir » par quiconque, fût-ce le plus irréprochable des légitimes époux. Et les prétendants, vite avertis, avaient battu en retraite, la plupart avant même de s'être seulement avancés... En sorte que M. Dubourg avait conservé sa secrétaire, ce qui était pour lui d'autant plus appréciable que ladite secrétaire lui devenait, au fur et à mesure des mois écoulés, plus précieuse, cependant que lui, Fernand Dubourg, devenait, au fur et à mesure, jeune de moins en moins...

...Jeune de moins en moins...

Ça a l'air d'une bêtise, ou pour le moins d'un pléonasme. Il est clair que nous vieillissons tous, au fur et à mesure que le temps passe. Oui, Mais votre médecin vous dira tout le premier que vous n'avez jamais que l'âge de vos artères. Et moi, qui me suis fait métier de regarder vivre les hommes, je vous dis, ce qui est probablement la même chose sous des mots moins restreints, que vous n'avez jamais que l'âge de vos énergies. M. Dubourg, des années et des années durant, avait conservé sa jeunesse réellement intacte, malgré rides et cheveux blancs. Il la maintenait encore le jour que Mimi Tirlemont avait su le jeter dans cette demi-folie d'enlever de France une jeune fille du monde pour s'en faire une secrétaire, — tentative aléatoire et risquée. — Il l'avait pareillement le jour que, les charbons tonkinois le tentant à l'improviste, il leur avait à moitié sacrifié la sûre exploitation de ses riz, de ses cotons et de ses caoutchoucs cambodgiens. Soixante-quatre ans, soixante-cinq ans, ou quarante ans, ç'avait été pour Fernand Dubourg des âges presque équivalents. Mais soixante-sept ans inauguraient soudain pour lui un stade neuf, où l'activité allait tôt côtoyer la lassitude. Bien entendu, M. Dubourg n'accepta pas d'emblée cette diminution, qui pourtant n'était pas encore une décadence, mais qui en approchait. Au lieu de s'avouer vieux, ou vieillissant, il se joua à soi-même la comédie de se supposer malade. Mais il eut au moins la loyauté d'être reconnaissant à Cô Mi, quand celle-ci, qui ne s'y trompait pas, fit gentiment semblant de s'y tromper, tout à fait.

Tout cela ne dura qu'un moment, — quelques semaines. Fernand Dubourg était trop homme de bon sens pour s'attarder longtemps à des enfantillages. Mais il était aussi trop homme d'action pour se résigner à un sevrage, même progressif, de cette véritable intoxication de travail qui avait été toute sa raison de vivre, depuis... il ne savait plus depuis combien de saisons ! Donc. il lutta. Mal dispos, il fit contre mauvaise fatigue, bon cœur. Il n'accepta pas de réduire son énorme labeur, qui n'avait cessé, naturellement, de croître d'année en année. Il n'accepta pas de faire un choix entre ses multiples affaires et de céder les unes pour garder les autres. Bref, il exagéra. Et ce ne fut pas sans une angoisse secrète que Cô Mi le vit partir d'Hanoï, par un mauvais matin de juin, humide et brûlant comme étuve, pour je ne sais quelle prospection en pleine forêt. La forêt tonkinoise, en effet, est infiniment redoutable. Et le grand Boissière n'a pas eu tort d'affirmer que quiconque pénètre sous ses pesants ombrages, pour y respirer les miasmes mortels que dégagent, sans trêve ni merci, ces épaisseurs énormes de végétations abattues, décomposées, putréfiées, — feuilles, branches, lianes, troncs, terreaux fumants et grouillant de vermines et de toxines, — n'en sortira plus jamais, sauf fou, ou mort.

(*A suivre*)

## Bibliographie

**LES ANNALES**

Francis Carco donne, dans les *Annales* du 15 novembre, de curieuses impressions d'Espagne. Ses « Huit jours à Séville » sont d'un pittoresque savoureux. Le même numéro contient, entre autres articles fort captivants, « Deux jours chez sir Artur Conan Doyle », par John Lewis et Pascal Forthuny ; « Le second serment des Gants Blancs », par Roland Engerand ; des réflexions sur l'art théâtral par Marcel Pagnol, l'auteur de *Topaze ;* la suite des souvenirs de Reynaldo Hahn sur Sarah Bernhardt; les signatures d'Yvonne Sarcey, Henry Bidou, Paul Souday, Benjamin Crémieux, André Lamy, Mgr Herscher, André Billy, Robert Rey, et une délicate nouvelle de J.-L. Vaudoyer : *Juliette rencontre Adonis.* Nombreuses gravures. Partout, le n° : 2 fr. 50.


## CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

**Si vous aimez les belles affiches...**

...Ecrivez à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans qui vous enverra, sur demande, la liste de ses affiches illustrées, signées des maîtres de l'affiche, et constituant une magnifique collection d'une haute valeur artistique : Grands Châteaux de la Loire, Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne, de l'Auvergne, du Centre de la France, des Pyrénées, etc...

Le prix de ces affiches est fixé à 7 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 50 par affiche en sus).

Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire pour tout achat de 6 et plus à la fois.

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

Pour renseignements et vente adressez-vous à Paris au Bureau de la Publicité, 1, place Valhubert.

Pour l'achat sur place allez soit à l'Agence Voyageurs, 16, Bd des Capucines, à Paris, soit à la gare de Paris-Quai d'Orsay.

POUR VOS ACHATS DE MACHINES A ÉCRIRE, MACHINES A CALCULER, MEUBLES DE BUREAU, FOURNITURES ne faites rien sans consulter L'INTER-MÉCANOGRAPH,

*24, Avenue Gambetta à MONTAUBAN, (Tarn-et-Garonne)*

Maison la mieux placée de la région

AGENCE DIRECTE DES MACHINES A ÉCRIRE REMINGTON

-:- DÉPOT DES SIÈGES STELLA -:-

R. C. 4.759

2.000 PHONOS GRATUITS

DONNÉS pour RIEN

à titre de propagande

aux premières personnes qui répondront exactement aux questions ci-dessous et se conformeront à nos conditions

CONCOURS

Remplacer les traits par des lettres de façon à obtenir 4 grandes villes de France

LY — N

BO — D — A — X

MAR — E — L — E

L — LLE

Envoyez d'urgence votre réponse avec une enveloppe timbrée portant votre adresse aux

Établ^ts RÉNOPHONE, 25, avenue du Bois, CHATENAY (Seine)

141

REPRÉSENTANTS visit. Epic. Conf. dem. ch. arrt du Dépt. Fixe 500, plus com. Ecrire : NEMO, *13, rue Cancera* à BORDEAUX.



Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

*Le co-gérant :* L. PARAZINES.


# COMPAGNIE DU BOURBONNAIS

## P. de LACHOMETTE, VILLIERS & Cie

## *Société en commandite par actions*

**au capital actuel de 42.000.000 de francs**

## Siège social à LYON, quai de la Pêcherie, 4

1° D'un traité d'apport intervenu avec la Société anonyme « LES CARBONIQUES LIQUIDES RÉUNIES », au capital de 10.000.000 de francs, ayant siège à Nancy, rue du Faubourg-Ste-Catherine, 47-49, suivant acte sous seings privés en date à Lyon du 28 et à Nancy du 30 juillet 1928 et des délibérations d'Assemblée générale et de Conseil d'administration de ladite Société, ainsi que de l'état descriptif des biens et droits apportés, annexés audit traité ;

2° de deux traités d'absorption intervenus aux termes d'actes sous seings privés en date à Lyon du 5 août 1928 avec la Société anonyme « LE MAGNÉSIUM FRANÇAIS », au capital de 230.000 francs, ayant siège à Paris, boulevard Malesherbes, 69, et avec la Société anonyme « FORCE ET LUMIERE DU QUERCY », au capital de 500.000 francs, ayant siège à Gourdon ; — et du procès-verbal de chacune des Assemblées extraordinaires desdites Sociétés tenues à Lyon le 11 août 1928 ;

3° du procès-verbal de deux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS tenues à Lyon les 21 août et 4 septembre 1928 et qui ont, notamment : la première, nommé Monsieur Gabriel DESPIERRE, ingénieur civil, demeurant à St-Genis-Laval, Commissaire-vérificateur de l'apport de la Société « LES CARBONIQUES LIQUIDES RÉUNIES » et de chacune des absorptions du MAGNÉSIUM FRANÇAIS et de FORCE ET LUMIERE DU QUERCY, — la seconde, statué sur les conclusions des trois rapports dressés par Monsieur DESPIERRE, chacun à la date du 27 août 1928 ;

4° du procès-verbal d'une séance du Conseil de Surveillance de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS du 4 septembre 1928 ;

5° de la liste des souscripteurs des 28.000 actions à vote plural ci-après visées et de l'état des versements effectués par chacun, dressée par Messieurs les Gérants de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, suivant acte sous seings privés en date à Lyon du 19 octobre 1928, dont un des originaux est demeuré annexé à la minute de la déclaration de souscription ci-après visée ;

6° d'une déclaration de souscription et versement faite par Messieurs les Gérants de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, suivant acte reçu par Maître GIROUD, notaire à Lyon, le 19 octobre 1928, relativement auxdites actions à vote plural ;

7° et du procès-verbal d'une délibération prise par le Conseil de Surveillance de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS dans sa séance du 19 octobre 1928,

Il résulte, notamment, ce qui suit :

I

La Société « LES CARBONIQUES LIQUIDES RÉUNIES » a apporté à la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS tous les biens et droits généralement quelconques constituant son entreprise de production et de distribution d'énergie électrique, dénommée « FORCES ÉLECTRIQUES DU LOT », exploitée dans partie des arrondissements : de Cahors (Lot), communes de Luzech, Anglars-Juillac, Bélaye, Caillac, Cambayrac, Castelfranc, Parnac, Sauzet, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Puy-l'Evêque, Duravel, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Grézels, Montcabrier, Pescadoires, Prayssac, Sérignac, Vire, Cazals, Cassagnes, Frayssinet-le-Gélat, Goujounac, Montcléra, Pomarède, Saint-Caprais, Labastide-du-Vert, Les Junies, Lherm, Pontcirq ; — de Sarlat (Dordogne), communes de Villefranche-de-Périgord et Loubéjac ; — et de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), communes de Sauveterre-la-Lémance et Saint-Front ; — avec siège principal à Luzech, et comprenant essentiellement :

1° une usine hydro-électrique (usine Montagne) à Luzech, avenue de la Gare, comprenant corps de bâtiments, locaux à usage de magasins, bureaux et station électrique, prise d'eau sur le Lot, canal d'amenée et de fuite, installation d'élévation d'eau, matériel de production et matériel et outillage, immeubles par destination (turbine hydraulique de 85 CV, — turbine hydraulique de 15 CV, etc...) ; avec ladite usine, le bénéfice d'une promesse de vente d'immeubles contigus à ceux susvisés ;

2° un immeuble à Luzech avec maison d'habitation et jardin de 121 mètres carrés environ ;

3° un terrain à Luzech, route de Cayx, de 4 ares environ ;

4° un immeuble à Luzech, avenue d'Uxellodunum, avec habitations, jardins, pâtus, partie de montagne, le tout de 1 hectare 65 ares 73 centiares environ, composé essentiellement de : usine hydro-électrique et à vapeur avec droits d'eau, matériel et outillage (turbine de 120 CV, turbine de 90 CV, alternateur de 160 KVA, chaudière, transformateur, etc...), — bâtiments annexes, — bâtiment à usage de scierie et hangar ;

5° les biens et droits constituant la station de Meymes à Prayssac exploitée dans des immeubles appartenant à des tiers et composés de deux turbines hydrauliques de 220 CV, deux alternateurs, deux transformateurs, etc..., avec le droit au bail des immeubles servant à l'exploitation et le bénéfice de la promesse de vente de ces immeubles ;

6° une propriété rurale commune de Vire consistant en maison d'habitation, grange, écurie, étables, cours, pâtus, jardin, terres labourables, le tout d'une superficie de 10 hectares 35 ares environ ;

7° une usine électrique sur le Lot, dite de Lacroze, et les droits d'eau y attachés, composée d'un bâtiment avec turbine de 80 CV, divers accessoires, des terrains vagues, le tout de 10 ares 70 centiares ;

8° les lignes et réseaux électriques composés essentiellement de : lignes électriques aériennes à haute tension avec accessoires, de 155 kilomètres environ, — environ 65 postes de transformateurs et leur contenu, — lignes électriques aériennes à basse tension avec accessoires, d'environ 160 kilomètres, — postes de coupure, branchements, matériel d'éclairage public et autres accessoires, — le tout constituant l'ensemble du réseau de distribution appartenant à l'apporteuse dans les communes susvisées avec le bénéfice des autorisations obtenues pour utilisation de courant, placement de poteaux et appareils, etc..., et la propriété de tous biens et droits s'y rapportant ;

9° le fonds de commerce composé de la clientèle en tant qu'elle existe et peut être cédée, — le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation, — les compteurs en location et autres appareils installés chez les particuliers, — les documents de comptabilité et autres afférents à l'exploitation, — le droit à l'occupation de tous locaux et immeubles ;

10° et une somme de 450.000 francs en marchandises et approvisionnements dépendant de l'entreprise dont s'agit.

En résumé, la Société « LES CARBONIQUES LIQUIDES RÉUNIES » a apporté tous les éléments composant son entreprise des FORCES ELECTRIQUES DU LOT sous la seule réserve des biens et droits constituant la chute de Grimard, commune de Puy-l'Evêque, des espèces en caisse et en banque au 31 décembre 1927 et des créances sur la clientèle, à la même date.

La COMPAGNIE DU BOURBONNAIS est propriétaire des dits biens et droits à compter du 19 octobre 1928, mais elle n'en est entrée en possession effective que le 1er novembre 1928 ; toutefois, elle a pris les résultats actifs et passifs de l'exploitation à compter rétroactivement du 1er janvier 1928, toutes opérations postérieures à ladite date étant activement et passivement à son compte.

Comme conséquence, la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS a été subrogée dans les droits et obligations attachés aux concessions de distribution d'électricité exploitées par l'apporteuse et résultant des traités énoncés au contrat d'apport, des avenants alors en cours de conclusion et approbation et de tous autres accords ; elle a été substituée également dans les droits et obligations attachés aux concessions et permissions pouvant se rattacher aux usines hydro-électriques et aux droits d'eau et à tous accords, autorisations et conventions quelconques, relativement à l'entreprise apportée (y compris tous traités pour approvisionnements, matériel, travaux en cours et fournitures d'énergie).

Les conditions générales de l'apport sont celles habituelles, observation étant faite en ce qui concerne les servitudes, que l'usine de Luzech et la station de Meymes sont grevées de diverses redevances et autres charges et que la propriété de Vire est grevée également de diverses charges et d'une réserve d'habitation.

Ses conditions spéciales sont les suivantes : l'apport est net de tout passif au 1er janvier 1928 ; — la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS a pris la charge du paiement du solde de prix d'acquisition de certains immeubles, soit au total la somme de 69.000 francs en capital, mais doit en être couverte par l'apporteuse, en espèces, valeur du jour de la prise de possession, — le montant des approvisionnements et marchandises existant au 31 décembre 1927, au-delà de la fraction de 450.000 francs apportée doit être réglé en espèces par la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS dans le mois de la prise de possession, — la réalisation du traité a emporté interdiction pour l'apporteuse de fonder, acquérir ou exploiter ou diriger aucune entreprise de la nature de celle apportée ou de s'intéresser à une entreprise similaire dans toute l'étendue des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Allier et des départements limitrophes desdits, pendant 40 années à compter de la prise de possesston, — et l'apporteuse ou ses ayants-droit ne pourront pendant même durée équiper électriquement en vue de la revente du courant produit, le moulin de Grimard à elle réservé.

Les apports ci-dessus ont été estimés 4.200.000 francs et, en représentation, il a été attribué 7.000 actions de 250 francs, libérées, de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, représentant une augmentation de capital de 1.750.000 francs ; ces actions portent jouissance exercice 1928 et sont assimilées aux autres actions (sous réserve des conditions légales de non-négociabilité).

II

La COMPAGNIE DU BOURBONNAIS a absorbé la Société LE MAGNÉSIUM FRANÇAIS au moyen de l'apport de l'actif et de la prise en charge du passif de cette dernière, avec effet rétroactif au 1er mai 1928.

L'actif apporté consiste essentiellement à ladite date en :

1° un tènement d'immeubles de 72 ares 20 centiares, commune d'Albas (Lot) ;

2° un bâtiment à Albas à usage d'usine hydro-électrique avec terrain de 260 mètres carrés environ, droits d'eau et privilège y attachés, appareils et machines, immeubles par destination (deux groupes électrogènes de 75 CV et groupe électrogène de 25 CV, etc...) ;

3° le réseau électrique commune d'Albas, composé de 10.130 mètres de canalisation aérienne sur poteaux bois avec leurs accessoires, les branchements, les lampes d'éclairage public ;

4° le mobilier et le petit outillage ;

5° les approvisionnements en magasin.

Le tout d'une valeur de 243.300 fr. (outre le bénéfice et les charges de tous traités, conventions, autorisations et permissions pouvant exister relativement à l'usine et au réseau ci-dessus, ainsi qu'à la vente de l'énergie électrique).

Le passif pris en charge s'élevait au 1er mai 1928 à 22.500 fr. La Compagnie absorbante a la propriété et est entrée en possession effective des biens apportés le 19 octobre 1928, mais les effets de l'absorption remontent rétroactivement au 1er mai 1928 ; elle succède à toutes les dettes et charges de l'apporteuse y compris celles nécessitées par sa liquidation, sans exception ni réserve, et paiera tous les frais, conséquence directe et indirecte de l'absorption y compris tous droits et impôts.

En représentation, le MAGNÉSIUM FRANÇAIS a reçu 368 actions de 250 fr., libérées, de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, créées en augmentation de 92.000 fr. de son capital qui portent jouissance de l'exercice 1928 et sont immédiatement négociables.

III

La COMPAGNIE DU BOURBONNAIS a absorbé la Société FORCE ET LUMIÈRE DU QUERCY au moyen de l'apport de tout l'actif et de la prise en charge de tout le passif de cette dernière, avec effet rétroactif au 1er octobre 1927.

L'actif apporté comprend essentiellement :

1° un terrain de 1.750 mètres carrés à Gourdon (Lot) ;

2° les bâtiments édifiés sur ce terrain (maison d'habitation et bureaux, station électrique avec appareils et machines, soit deux groupes électrogènes de 42 CV chacun, moteur à gaz pauvre de 120 CV, dynamos, accumulateurs, etc...) ;

3° le fonds de commerce et la clientèle attachés au réseau électrique en tant qu'elle existe et peut être cédée ;

4° le réseau électrique sur la commune de Gourdon avec 5 kilomètres environ de lignes aériennes, branchements et lampes d'éclairage public ;

5° du mobilier et du petit outillage, des espèces en dépôt et en caisse, des créances diverses et des approvisionnements, combustibles et marchandises en location ou en magasins ;

Le tout d'une valeur de 681.902 fr. 27 (outre le bénéfice et les charges de tous traités et conventions et notamment du traité de concession intervenu avec la ville de Gourdon).

Le passif pris en charge s'élevait au 1er octobre 1927 à 81.902 fr. 27.

La COMPAGNIE DU BOURBONNAIS est propriétaire et est entrée en possession effective des biens et droits apportés le 19 octobre 1928, mais les effets de l'absorption remontent rétroactivement au 1er octobre 1927 ; elle succède à toutes les dettes et charges de l'apporteuse y compris celles nécessitées par sa liquidation et paiera tous les frais, conséquence directe et indirecte de l'absorption, y compris tous droits et impôts.

L'apporteuse a reçu 1.000 actions de 250 fr. libérées de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, créées en augmentation de 250.000 fr. de son capital et devant porter jouissance de l'exercice 1928 ; elles sont immédiatement négociables.

IV

Le capital de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS a été augmenté par l'émission au pair de 28.000 actions nouvelles de 250 francs chacune, toutes souscrites contre espèces, libérées du premier quart de leur montant à la souscription et libérables du surplus sur appels de la Gérance.

Ces actions sont à vote privilégié et dites de catégorie P pour les différencier des autres actions de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, qui sont devenues de catégorie O ; les droits respectifs attachés à chacune de ces deux catégories d'actions sont définis dans les modifications statutaires dont extrait est ci-après reproduit.

Les 28.000 actions P ont été créées jouissance, dans les conditions statutaires, exercice 1929, devant commencer le 1er janvier 1929.

V

Le capital de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS qui était de 33.000.000 de francs a ainsi été augmenté, au moyen des opérations ci-dessus analysées, de 9.092.000 fr. et porté à 42.092.000 francs ; toutefois, par suite de la possession, par ladite Compagnie, d'actions de la Société FORCE ET LUMIERE DU QUERCY absorbée par elle et des attributions de ses propres actions lui revenant dans la liquidation de ladite Société, 368 actions de catégorie O d'une valeur nominale de 92.000 fr. ont été annulées, avec, comme conséquence, réduction de 92.000 fr. du capital social, en sorte que ce capital a été fixé à 42.000.000 de francs.

VI

Comme conséquence ou à l'occasion de ce qui précède, il a été apporté aux statuts de la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS diverses modifications qui produisent effet, en ce qu'elles concernent les répartitions, au 1er janvier 1929 (sauf les stipulations renfermées aux traités d'apport et absorptions) ; de ces modifications, il est extrait littéralement ce qui suit :

*Articles 7, 8, 9 et 10.* — Leur rédaction a été modifiée ainsi :

« *Art. 7.* — Le capital social « est fixé à 42 millions de « francs, divisé en 168.000 actions de deux cent cinquante « francs chacune.

« Ces actions composent des « catégories différentes :

« La première catégorie comprend vingt-huit mille actions « à vote privilégié, dites actions P.

« La seconde catégorie comprend 140.000 actions à vote « ordinaire, dites actions O.

« Ces deux catégories d'actions se différencient essentiellement par les conditions « de leur transmissibilité, par « les voix aux Assemblées générales et par les droits dans les « répartitions de dividende supplémentaire annuel, de réserves ou de bonus de liquidation, ainsi que par le droit au « remboursement de leur valeur « nominale, le tout, ainsi qu'il « résulte des articles ci-après « des présents statuts.

« En cas de réduction, en « vertu de dispositions légales « impératives, des voix attribuées aux actions P, ces actions disposeraient de plein « droit des nombres maxima de « voix permises par lesdites dispositions suivant la nature des « réunions.

« En cas de suppression, en « vertu de semblables dispositions légales impératives, du « privilège de vote reconnu aux « actions P, ces actions subsisteraient et seraient assimilées, « au point de vue du droit de « vote et des conditions de « transmissibilité, aux actions O, « mais leurs droits différents « dans les répartitions seraient « maintenus pendant les cinq « exercices suivant celui au « cours duquel se sera produite « l'assimilation susvisée, sans « toutefois que ce désavantage « des actions P puisse disparaître avant la clôture de l'exercice 1938 (31 décembre 1938); « à l'expiration de la période « sus-indiquée, les actions P seraient alors de plein droit « assimilées, en tous points, aux « actions O.

« Les dispositions des deux « paragraphes qui précèdent ne « ressortiront à effet, le cas « échéant, qu'à partir du moment où les dispositions légales dont s'agit s'appliqueraient « obligatoirement à la Compagnie. »

« *Art. 8.* — I. — Le capital « social pourra, en exécution « des décisions de l'Assemblée « générale extraordinaire des « actionnaires du 21 août 1928, « être porté en une ou plusieurs « fois jusqu'à la somme maxima « de cinquante et un millions « de francs, par simple décision « de la Gérance sur avis conforme du Conseil de Surveil- « lance.

« Cette augmentation de capital sera représentée par un « nombre maximum de six mille « actions P et par un nombre « maximum de trente mille actions O ; elle sera réalisée, « suivant ce que décideront les « Gérants, par l'émission, soit « simultanément, soit isolément, « d'actions P et O, sans qu'il y « ait à observer aucun ordre de « priorité ni aucune proportionnalité pour les deux catégories « d'actions, sous la seule réserve de l'observation du maximum autorisé pour chaque « catégorie, etc...

« Dans le cas où avant, pendant ou après réalisation de « l'augmentation susvisée, les « voix accordées aux actions P « viendraient, en exécution de « dispositions légales impérati- « ves, à être réduites dans les « Assemblées où cinq actions « sont nécessaires pour prendre « part aux délibérations, la Gérance pourra, d'accord avec « le Conseil de Surveillance, « procéder à une création sup- « plémentaire d'actions P, jus- « qu'à concurrence du mon- « tant nominal nécessaire pour « maintenir ou rétablir la pro- « portion devant exister, sui- « vant les décisions de l'Assem- « blée du 21 août 1928 et les « prévisions de l'article 38 ci- « après, entre le total des voix « qui pourraient être réunies « dans les Assemblées dont « s'agit par chaque catégorie « d'actions, ensuite de l'éléva- « tion du capital d'actions O à « quarante-deux millions cinq « cent mille francs et du capital d'actions P à huit millions « cinq cent mille francs. Etc...

« II. — Lorsque l'autorisation « d'augmentation de capital « prévue au paragraphe I sera « épuisée, il pourra, sur déci- « sion de l'Assemblée générale, « être réalisé de nouvelles aug- « mentations, en une ou plu- « sieurs fois, par tous moyens. « Ces augmentations devront « être réalisées par la création « de nouvelles actions de la ca- « tégorie O et de la catégorie P « dans une proportion telle que « chaque catégorie conserve « dans le capital ancien et nou- « veau, en suite de leur réalisa- « tion, la même proportionna- « lité des voix que celle lui « appartenant par application « de l'article 38 ci-après, dans « le capital existant antérieure- « ment ; de plus, des actions O « ne pourront être attribuées en « représentation d'apport en « nature que sur ratification par « une Assemblée spéciale des « actionnaires de cette catégo- « rie, etc...

« Sous réserve de l'observance des prescriptions ci-des- « sus, quant aux voix aux « Assemblées générales et quant « au droit de préférence, l'émis- « sion d'actions O ne sera pas « considérée comme entraînant « une modification dans les « droits des actions P et vice- « versa ; par suite, il n'y aura « pas lieu à ratification de la « décision d'émission par As- « semblées spéciales.

« III. — Le capital social « pourra toujours être réduit, « en respectant les proportion- « nalités de vote de chaque ca- « tégorie, et ce, par la réduction « du nombre des actions ou par « tous autres moyens. »

« *Art. 9.* — I. — Le montant « des actions émises contre « espèces sera payable : un « quart au moment de la sous- « cription et le surplus au fur « et à mesure des besoins de la « Société, aux époques et dans « les proportions que fixeront « les Gérants et suivant les « appels qu'ils en feront au « moyen de simples lettres re- « commandées adressées à cha- « que souscripteur dix jours « avant la date fixée pour le « paiement. Etc... »

« *Art. 10.* — Les actions, « qu'elles soient de catégorie O « ou de catégorie P, restent no- « minatives, même après leur « entière libération.

« Celles de catégorie O sont « librement cessibles et trans- « missibles.

« La cession ou transmission « des actions de catégorie P est « soumise aux conditions ci- « après :

« Toute cession ou transmis- « sion d'actions P, même entre « actionnaires de cette catégo- « rie, doit être agréée par le « Conseil de Surveillance.

« A cet effet, le cédant doit « faire connaître, par lettre re- « commandée, adressée au siège « social, etc...

« En cas de refus d'agrément, « le Conseil de Surveillance de- « vra faire acheter par une ou « plusieurs personnes ou Socié- « tés de son choix, la totalité « des actions dont il s'agit, « moyennant un prix égal à « celui offert par le cession- « naire présenté, sans toutefois « que ce prix de préemption « puisse être supérieur, jusqu'au « 31 décembre 1932, au montant « nominal libéré et non amorti « des actions P, et à partir du « 1er janvier 1933, au même « montant augmenté de un « dixième du cours moyen du « marché au comptant à la « Bourse de Lyon des actions O, « — ce cours étant déterminé en « prenant, déduction faite de la « valeur nominale, et s'il y a « lieu de la valeur du coupon, « la moyenne des cours pen- « dant trente bourses, compre- « nant les quinze précédant le « jour de l'envoi de la demande « de transmission et les quinze « bourses suivant cet envoi ; — « cette fraction de un dixième « s'appliquant au cas de libéra- « tion complète des actions P, « sera, en cas de libération par- « tielle, réduite proportionnelle- « ment à l'état de libération de « ces titres. Etc...

« Les prescriptions ci-dessus « sont applicables à toutes « transmissions d'actions P, « quelle qu'en soit la forme ; « elles s'appliquent donc à tou- « tes cessions amiables, à toutes « adjudications publiques, judi- « ciaires ou volontaires, ainsi « qu'à toutes donations et à tou- « tes transmissions par décès, « etc... »

*Art. 18.* — Sa rédaction a été remplacée par celle-ci :

« Chaque action donne droit « dans la propriété de l'actif « social et dans le partage des « bénéfices, suivant la catégorie « à laquelle elle appartient, à « une part proportionnelle au « nombre des actions de la ca- « tégorie correspondante dans « les droits afférents à cette ca- « tégorie. »

*Art. 37.* — Les deuxième, troisième et quatrième paragraphes ont été rectifiés ainsi :

« Les Assemblées générales se « composent d'actionnaires re- « présentant chacun au moins « cinq actions de catégorie P ou « cinq actions de catégorie O, « sauf les exceptions prévues « par la loi. Tout actionnaire « peut se faire représenter par « un mandataire, pourvu que « ce mandataire soit lui-même « membre de l'Assemblée, et, de « plus, actionnaire de catégo- « rie P (ou représentant légal « d'un actionnaire P), si le « mandant possède des actions « P ; en outre, pour les actions « de catégorie P, le nombre « maximum de mandats pou- « vant être groupés en titres P « par un actionnaire de cette « catégorie (ou son représentant « légal) est limité à cinq fois le « nombre de titres P possédés « par cet actionnaire. Tous propriétaires d'un nombre d'actions d'une catégorie inférieu- « re à cinq pourront se réunir « dans la même catégorie pour « former le nombre nécessaire « pour être admis dans les « Assemblées générales et se « faire représenter par l'un « d'eux, ou par un membre de « l'Assemblée (sauf ce qui est « dit ci-dessus pour les actions « P). »

Et il a été adjoint *in fine* le nouveau paragraphe ci-après :

« La forme des pouvoirs est « déterminée par la Gérance, « laquelle peut, d'accord avec le « Conseil de Surveillance, en « exiger le dépôt préalable pen- « dant un délai n'excédant pas « huit jours avant l'Assemblée, « et ce, aux lieux par elle dé- « terminés. »

*Art. 38.* — Les trois derniers paragraphes ont été remplacés par ceux-ci :

« Chaque actionnaire aura « droit à une voix pour chaque « quantité de cinq actions O, « qu'il possèdera ou représen- « tera, et cinq voix pour chaque « quantité de cinq actions P, « possédées ou représentées par « lui (les fractions en excédent « n'étant pas comptées), le tout « sans limitation.

« Toutefois, dans les Assem- « blées générales où l'accès est « permis à tout actionnaire, « quels que soient le nombre et « la catégorie de ses actions, « chaque actionnaire a autant « de voix qu'il possède ou re- « présente d'actions de catégo- « rie O et autant de fois cinq « voix qu'il possède ou repré- « sente d'actions de catégorie P, « sans limitation, à l'exception « toutefois des Assemblées à « forme constitutive où le vote « est réglé par la loi.

« Les actionnaires propriétai- « res d'actions de deux catégo- « ries peuvent exercer cumula- « tivement les droits de vote « attachés à leurs actions de « chaque catégorie.

« Les dispositions du présent « article s'entendent, sous ré- « serve de ce qui est stipulé à « l'article 7 (sixième et septiè- « me alinéas). »

*Art. 44.* — Les sixième et septième paragraphes sont devenus :

« Augmenter ou réduire le ca- « pital social, le tout en se con- « formant aux dispositions de « l'article 8 ci-dessus. »

Le huitième paragraphe a été complété *in fine* par ces mots :

« ...en se conformant à l'arti- « cle 49 ci-après ».

Entre le dixième et le onzième paragraphes, il en a été intercalé deux nouveaux ainsi conçus :

« Décider toute unification « des actions P aux actions O « en dehors du cas visé à l'ar- « ticle 7 ;

« Modifier les droits d'une ou « des deux catégories d'ac- « tions. »

*Art. 45.* — Le cinquième paragraphe se termine désormais comme suit :

« ...lesdites voix calculées, « conformément au quatrième « paragraphe de l'article 38 « ci-dessus. »

*Art. 49.* — Le sixième alinéa a été remplacé par la rédaction suivante :

« Sur le surplus des bénéfi- « ces, il est encore prélevé : la « somme nécessaire pour ser- « vir aux actions O et P, sans « distinction, un intérêt ou pre- « mier dividende de deux et « demi pour cent l'an sur le « montant des sommes dont « elles sont libérées et non « amorties, sans qu'en cas d'in- « suffisance des bénéfices d'un « exercice pour effectuer ce « paiement, il puisse être fait « un prélèvement de ce chef, « sur les résultats des exerci- « ces ultérieurs.

« L'excédent est réparti aux « actionnaires, à titre de divi- « dende supplémentaire, étant « entendu que cette répartition « est faite proportionnellement « à l'état de libération des ac- « tions de chaque catégorie au « jour de la clôture de l'exer- « cice et qu'elle a lieu dans une « proportion telle que chaque « action P ne reçoive, à éga- « lité de libération, que le « dixième de la somme reve- « nant à chaque action O.

« Les sommes affectées au « compte d'amortissement du « capital-actions peuvent, sur « décision de l'Assemblée gé- « nérale, être employées à « l'amortissement des actions, « d'abord et par préférence, de « catégorie O, puis ensuite de « catégorie P (aucun amortis- « sement d'actions P ne pou- « vant avoir lieu avant l'amor- « tissement intégral des actions « O) ; les actions amorties sont « dites de jouissance et ne don- « nent plus droit ni à leur pre- « mier dividende annuel, ni à « leur remboursement en liqui- « dation. »

Et il a été adjoint *in fine* le nouveau paragraphe ci-après :

« La répartition des sommes « revenant aux actionnaires « dans les comptes de réserves, « le cas échéant, se fera entre « les actions O et P, proportion- « nellement à l'état de leur li- « bération, lors de la distribu- « tion, mais dans une mesure « telle que chaque action P ne « reçoive, à égalité de libéra- « tion, que le dixième de la « somme revenant à chaque ac- « tion O. »

*Art. 52.* — Le dernier paragraphe a été rectifié ainsi :

« Après l'acquit du passif et « des charges sociales, le pro- « duit net de la liquidation se- « ra employé à rembourser la « somme non amortie, d'abord « sur le capital des actions O, « puis sur le capital des ac- « tions P.

« Le surplus du produit de « la liquidation, s'il en existe, « sera réparti entre les Gérants « et les Actionnaires, suivant « décision de l'Assemblée géné- « rale, qui aura le droit de don- « ner tout quitus ou décharge, « soit aux Gérants, soit aux « membres du Conseil de Sur- « veillance, — étant entendu « que chaque action P n'aura « droit dans cette répartition « qu'à un dixième de ce qui « reviendra à chaque action O, « et, qu'en outre, il sera tenu « compte aux actions O et P, « de l'état de leur libération au « jour de la mise en liquida- « tion. »

*Dépôts.* — Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le 13 novembre 1928 à chacun des greffes :

des Tribunaux de Commerce de Lyon, Cusset, Autun, St-Etienne, Bône, Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac, Cahors, Millau, Abbeville, Bayonne, Montluçon, Nevers, Rennes, Riom, Bourges ;

du Tribunal Civil départemental de la Loire (section de Montbrison) et du Tribunal Civil départemental d'Ille-et-Vilaine (section de St-Malô) ;

et des Justices de Paix de Lyon (troisième et cinquième arrondissements judiciaires), Cusset, Autun, Rive-de-Gier, St-Chamond, Givors, Bône, Lons-le-Saunier, Montbrison, Rodez, Aurillac (canton Nord), Cahors (canton Nord), Millau, Abbeville (canton Nord), Bayonne (canton Nord-Ouest), Biarritz, Montluçon (canton Ouest), Nevers, Rennes (canton Sud-Ouest), Riom (canton Ouest), Vierzon et Fougères (canton Sud).

Pour extrait et mention :

B. GIROUD, notaire.

Pour publication :

P. DE LACHOMETTE,

VILLIERS et Cie.

# LE MAGNÉSIUM FRANÇAIS

**Société anonyme**

**au capital de 230.000 francs**

*Siège social à Paris,*

Boulevard Malesherbes, 69

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Lyon, le 11 août 1928, et du procès-verbal de la délibération prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 octobre 1928, il résulte notamment ce qui suit :

La Société a été dissoute par anticipation par suite de son absorption par la COMPAGNIE DU BOURBONNAIS, absorption devenue définitive le 19 octobre 1928.

M. Henri VILLIERS, ingénieur civil des mines, demeurant à Lyon, rue de Bourbogne, 180, est liquidateur et M. Virgile LAPLANCHE, industriel à Couzon-au-Mont-d'Or est liquidateur suppléant, agissant en l'absence du liquidateur titulaire sans qu'il y ait lieu de justifier de cette absence.

Chacun desdits liquidateurs a les pouvoirs les plus étendus d'après les lois en usage pour opérer la liquidation.

*Dépôts.* — Un extrait certifié et enregistré du procès-verbal de chacune des assemblée générale et séance de Conseil susvisées, a été déposé le 13 novembre 1928 à chacun des greffes des Tribunaux de Commerce de la Seine et de Cahors et des Justices de Paix de Paris, huitième arrondissement, et Luzech.

Pour publication :

*Le liquidateur :*

H. VILLIERS.